



Bulletin Officiel

N° 5115 Vendredi 27 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE

ESSOUKNA - AGO -	2
ALUBAF INTERNATIONAL BANK – TUNIS - AGO -	3
CITY CARS - AGO -	4
CITY CARS - AGE -	5
ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - AGO -	5
SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO -	6
MONOPRIX - AGO -	7
CEREALIS - AGO -	8
SOTIPAPIER - AGO -	9
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB - - AGO -	10

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ESSOUKNA - AGO -	11-13
ALUBAF INTERNATIONAL BANK – TUNIS - AGO -	14
CITY CARS - AGO -	15-17
CITY CARS - AGE -	18-19
ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - AGO -	20-21

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AXIS TRESORERIE	22-23
GENERALE OBLIG SICAV	24
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	25-26

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	27
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	27
SICAV BNA	28
BNAC CONFIANCE FCP	28
BNAC PROGRES FCP	28
GENERALE OBLIG SICAV	29
SICAV AXIS TRESORERIE	29

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »	30-34
EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 »	35-38

COURBE DES TAUX

39

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

40-41

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- ESSOUKNA
- ALUBAF INTERNATIONAL BANK – TUNIS -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- ESSOUKNA
- MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE – MIP -
- LAND'OR

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2016

- SICAV BH PLACEMENT
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ESSOUKNA

Siège Social: 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

Les actionnaires et les commissaires aux comptes de la société « ESSOUKNA » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 08 Juin 2016 à 10 heures, à la Maison de l'Entreprise, sise au Boulevard Principal – 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 et présentation des états financiers dudit exercice.
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2015.
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2015 et approbation des conventions qui y sont énumérées.
4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 et des états financiers arrêtés au 31/12/2015.
5. Affectation des bénéfices.
6. Lecture du rapport d'activité consolidé et présentation des états financiers consolidés au 31/12/2015.
7. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux états financiers consolidés au 31/12/2015 et approbation des états financiers consolidés.
8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.
9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et au Comité Permanent d'Audit.
10. Autorisation au Conseil d'Administration pour le rachat par la société d'une partie de ses actions .
11. Renouvellement du mandat des Administrateurs.

AVIS DE SOCIETES

الجلسة العامة العادية

بنك اليوباف الدولي - تونس

المقر الاجتماعي: شارع البورصة - حدائق البحيرة 2 تونس 1053

إنّ السادة المساهمين في شركة بنك اليوباف الدولي - تونس مدعوون لحضور الجمعية العامة العادية السنوية التي ستعقد يوم الخميس 2016/06/02 على الساعة منتصف النهار بمقر البنك نهج البورصة حدائق البحيرة II تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة التقريرين الأدبي والمالي لمجلس الإدارة حول نشاط المصرف خلال سنة 2015 والقوائم المالية كما هي في 31 ديسمبر 2015 والمصادقة عليهم.
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات عن السنة المالية 2015.
3. المصادقة على الإتفاقيات المقننة لتصرف سنة 2015.
4. المصادقة على مقترح توزيعات أرباح السنة المالية 2015 وترحيلها.
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم للسنة المالية 2015.
6. النظر في تركيبة مجلس الإدارة.
7. تحديد مكافأة أعضاء مجلس الإدارة للسنة المالية 2016.
8. تعيين مراقبي الحسابات لسنوات التصرف 2016-2017-2018.

إن الموازنة والقوائم المالية موضوعة على ذمة السادة المساهمين بمقرّ المصرف طيلة المدّة القانونية.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CITY CARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Vendredi 10 juin 2016, à dix heures (10h) à l'Hôtel Paris, Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Renouvellement des mandats de certains administrateurs ;
10. Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes de la Société ;
11. Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes de la Société ; et
12. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CITY CARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le Vendredi 10 juin 2016, à douze heures (12h) à l'Hôtel Paris, Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ajout d'une nouvelle activité secondaire de la Société (commerce de distribution- achat et vente- de véhicules d'occasion) ;
2. Modification corrélative de l'article 3 des statuts de la Société ;
3. Transfert du siège social de la Société ;
4. Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société ; et
5. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3696

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 02 juin 2016 à 11 h** à l'hôtel le DIPLOMAT avenue HEDI CHAKER –Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31-12-2015
2. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2015
3. Quitus aux administrateurs de leurs gestion pour l'exercice clos le 31/12/2015
4. Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 200 du code des sociétés commerciales
7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées
8. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2015
9. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires
10. Pouvoirs pour les formalités.

2016 - AS - 3697

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 28 juin 2016 à 09 heures à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2015.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2015.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2015.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2015.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2015.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2015 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2015.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2015.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la conclusion d'emprunts.
14. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2016, 2017 et 2018.
15. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018.
16. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 10 juin 2016 à 10h, à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise, avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- 2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2015 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.
- 3- Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2015.
- 4- Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 5- Affectations du résultat de l'exercice 2015.
- 6- Fixation du montant des jetons de présence.
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur.
- 8- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.
- 9- Quitus aux administrateurs.
- 10- Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La société CEREALIS vous informe que son Assemblée Générale Ordinaire annuelle se tiendra le 3 juin 2016 à dix heure et demie (10h30) à l'IACE (Institut Arabe des Chefs d'Entreprise) sise à la Rue du Lac TURKANA, les Berges du Lac, 1053, Tunis, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 et distribution de dividendes ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Renouvellement des mandats de certains administrateurs de la Société ;
10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes actuel de la Société ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la Société ; et
11. Pouvoirs pour formalités

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société. Par ailleurs, nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir régulier.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 -Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER » sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2016, à 11 heures à l'hôtel Mövenpick Gammarth – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2015 ;
- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2015 ;
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015 ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation des jetons de présence des administrateurs ;
- Quitus aux membres du conseil d'administration ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), Société Anonyme au capital de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis , inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B6151996, Matricule Fiscal 002708Q, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 02 juin 2016 à 10 heures à l'Hôtel Le Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi N° 2001-65 relative aux établissements de crédits ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
8. Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir disponible auprès de l'Unité Bourse et Titres de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même Unité sise Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -Tunis.

Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'Unité Bourse et Titres sise rue du Lac Turkana, Les Berges Du Lac- Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DE SOCIETES

مشروع القرارات

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

مشروع لوائح الجلسة العامة العادية المقرر انعقادها يوم الاربعاء 08 جوان 2016.

القرار الأول: بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة، والتقرير العام لمراقبي الحسابات، والإستماع إلى التفسيرات الإضافية، تصادق الجلسة العامة العادية على كامل تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختومة في 2015/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني: بعد إستماعها للتقرير الخاص الذي قدّمه مراقبي الحسابات طبقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية، صادقت الجلسة العامة العادية على الاتفاقيات التي أشارا إليها ضمنه.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث: باقتراح من مجلس الإدارة، قررت الجلسة العامة العادية تبويب الأرباح القابلة للتوزيع للسنة المحاسبية 2015 كما يلي:

2.000.942,917	- النتيجة الصافية لسنة 2015
2.575.916,446	- الرصيد المحول لسنة 2014
4.576.859,363	الجملة
(2.000.000,000)	- إحتياطي خارق للعادة
(100.000,000)	- الصندوق الإجتماعي
2.476.859,363	الباقى القابل للتوزيع
(1.212.120,000)	- عائدات
1.264.739,363	- رصيد يحول لسنة 2016

حدّدت الأرباح الموزعة للسنة المحاسبية 2015 بمقدار مائتان وأربعون مليما (0,240 د) للسهم الواحد.

- Suite -

يتمّ صرف هذه الأرباح من الرصيد المحول في 2013/12/31.

يتمّ دفع هذه الأرباح بداية من عن طريق الوسطاء بالبورصة بالنسبة للأسهم المودعة لديهم، وبالمقر الإجماعي للشركة الكائن بـ 46، نهج طارق ابن زياد ميتوال فيل 1082 تونس، بالنسبة للأسهم الأخرى.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع: بعد الإطلاع على تقرير التصرف والقوائم الماليّة الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2015 ، وبعد إستماعها لتقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات لنفس الفترة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم الماليّة للمجمّع المختومة في 2015/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس: تعطي الجلسة العامة العادية أعضاء مجلس الإدارة الإبراء التام والنهائي ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2015.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس: قررت الجلسة العامة العادية تحديد منح حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2016 كما يلي:

- منحة الحضور لمجلس الإدارة = واحد وثمانون ألف ومائتان وخمسون ديناراً (81.250 د)
خاماً.

- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق = إحدى عشرة ألف ومائتان وخمسون ديناراً (11.250 د)
خاماً.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع: عملاً بأحكام الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 1994/11/14 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، والنصوص المتممة له، توافق الجلسة العامة العادية على قيام شركة "السكنى" بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالسوق المالية.

كما تفوض إلى مجلس إدارة الشركة صلاحية تحديد السعر الأقصى لشراء الأسهم والسعر الأدنى لبيعها والعدد الأقصى للأسهم، وذلك إلى غاية انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبث في نتائج تصرف السنة المحاسبية 2016.

تمت المصادقة على هذا القرار

- Suite -

القرار الثامن: قرّرت الجلسة العامة العادية تجديد مهام أعضاء مجلس الإدارة الآتي ذكرهم لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإ انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبث في تصرف السنة المحاسبية 2018:

- الشركة العقارية وللمساهمات (3 مقاعد)

- البنك الوطني الفلاحي (مقعدان)

- الشركة العقارية وللتهيئة

- الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال

- الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي

- شركة تونس للإعلامية والخدمات

- السيد محمد عاشور

- السيد أكرم زيبيديّة

- السيد نور الدين بن حسن

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار التاسع: تخول الجلسة العامة العادية كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع أو نشر كلما إقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CITY CARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

Projet de résolutions de la société CITY CARS à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de 111.711.032,065 DT et faisant ressortir un résultat net de 15.268.595,210 DT.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de 115.353.208,841 DT et faisant ressortir un résultat net de 16.229.674,089 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et s'élevant à 15.268.595,210 DT de la manière suivante :

<i>Résultat net de l'exercice 2015 :</i>	<i>15.268.595,210 DT ;</i>
<i>Réserves légales (Plafonnées)</i>	<i>0 DT ;</i>
<i>Résultats reportés :</i>	<i>5.749.986,843 DT ;</i>

<i>Bénéfice distribuable :</i>	<i>21.018.582,053 DT ;</i>
<i>Dividendes de l'exercice 2015 :</i>	<i>12.420.000,000 DT ; soit 0,920 DT par action et</i>
<i>Solde à affecter aux résultats reportés :</i>	<i>2.848.595,210 DT.</i>

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende brut de 0,920 DT par action. Le paiement aura lieu à partir du 2016.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler comme administrateurs de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les administrateurs suivants :

- Madame Amel Bouchamaoui ;
- Monsieur Khaled Bouchamaoui ;
- La société AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY (AIC), représentée par son représentant permanent monsieur Firas Saied ;
- Madame Wided Bouchamaoui ;
- Monsieur Tarek Bouchamaoui ;
- Monsieur Zied Bouchamaoui ;
- Monsieur Mohamed Chabchoub ; et
- Monsieur Mohamed Amine Chabchoub.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société AMC Ernst & Young, représentée par monsieur Mohamed Chérif Zine El Abidine, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour trois (3) nouvelles années, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- Suite -

DIXIEME RESOLUTION

Constatant la fin du troisième mandat consécutif de la société Business Auditing et Consulting member of TIAG International à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société Générale d'Expertise & Management (GEM), immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le numéro B115851997, représentée par monsieur Abderrazak Gabsi, en tant que co-commissaire aux comptes de la Société, pour trois (3) années, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société et à tout porteur (mandatée par le représentant légal de la Société) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

CITY CARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

Projet de résolutions de la société CITY CARS à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'ajouter à l'objet social de la Société, une nouvelle activité secondaire de la Société, à savoir le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la Société comme suit :

« Article 3 « Nouveau » : Objet

La Société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

1. L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.
2. Le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.
3. toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaire ou connexe.
4. Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quelque soit leur forme ou leur objet. ».

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société pour signer, si nécessaire, toute mise à jour des statuts de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de l'adresse actuelle sis au 51, Rue Ali Darghouth, 1001, Bab Bhar, Tunis - Tunisie au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis - Tunisie.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier corrélativement l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

« Article 4 « Nouveau » : Siège Social

- 4.1 Le Siège Social est fixé au « **31, rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette , Tunis - Tunisie** ».
- 4.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'assemblée extraordinaire des actionnaires.
- 4.3 La Société pourra en outre, établir des bureaux, agences ou succursales partout où le Conseil d'Administration le jugera utile. ».

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société pour signer, si nécessaire, toute mise à jour des statuts de la Société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société et à tout porteur (mandatée par le représentant légal de la Société) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 2 juin 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2015 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée, décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du même code, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 1 502 943.867 Dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de :

	Distribuables en franchise de retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
+ Résultats reportés au 31/12/2014	11 508,389	4 352 042,977	4 363 551,366
+ Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	1 502 943,867	-	1 502 943,867
= Résultats reportés avant affectation	1 514 452,256	4 352 042,977	5 866 495,233

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Résultat net de 2015	7 163 812.523
Résultats reportés de 2014 (dont les réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	5 866 495.233
Bénéfice distribuable	13 030 307.756
Dividendes (0.220 DT par action) (*)	5 500 000.000
Reliquat :	7 530 307.756
Réserve spéciale	5 000 000.000
Reliquat :	2 530 307.756
Résultat reportés de 2015 (distribuable en franchise de retenue)	14 452.256
Résultats reportés de 2015 (distribuable avec retenue à la source)	2 515 855.500

(*) Dont **1 500 000,000 DT** prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit **0,060 DT** par action.

Le dividende sera mis en paiement à compter du .../.../2016. Le règlement s'effectuera auprès des teneurs de comptes (intermédiaires agréés, administrateurs et émetteurs) et ce conformément à l'instruction de la **Tunisie clearing** n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relative aux opérations sur titres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à 270.000,000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les états financiers dudit exercice et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO prend acte du résultat de l'exercice et des sommes distribuables au 31 décembre 2015 qui s'élèvent globalement à 1 166 493 dinars et décide de mettre en paiement l'intégralité des sommes distribuables sous forme d'un dividende de **4,005 dinars** par action et ceci à compter **du 30 mai 2016**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'AGO décide de fixer le montant des jetons de présence à 1000 dinars nets pour les administrateurs présents.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO constate que les mandats des membres du conseil d'administration suivants, arrivent à échéance lors de la présente assemblée :

- M.Ahmed BENGHAZI,
- L'Arab Tunisian Bank,
- Le LLOYD TUNISIEN,
- AXIS CAPITAL GESTION.

L'AGO décide de renouveler les mandats des membres précités pour une durée de trois ans expirant lors de l'AGO qui aura à statuer sur l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat du commissaire aux comptes, la société AMC ERNST & YOUNG représentée par Monsieur Fehmi Laourine venant à expiration, l'AGO prend acte du renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin lors de l'AGO statuant sur l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'AGO donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de cette réunion pour accomplir les formalités de publication partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

GENERALE OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 16 avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2016

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2015, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice 2015, soit la somme de 573 278,305 dinars majorée du report à nouveau de l'exercice 2014, soit la somme de 148,231 dinars, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration.

Aussi, le total des sommes distribuables pour l'exercice 2015 s'élève à 573 426,536 dinars, et sera réparti comme suit :

- 573 375,384 dinars en dividendes (soit **3,636** dinars par action)
- 51,152 dinars en report à nouveau

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

Le dividende sera mis en paiement à compter du **30 mai 2016**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2016

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2015 comme suit :

Sommes distribuables 2015	839 930,273
Report à nouveau 2014	42,571
Total	839 972,844
Dividendes au titre de l'exercice	839 853,720
Report à nouveau 2015	119,124

- Suite -

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de **3,924 dinars** par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du **31 mai 2016**, et sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 31 mai 2016. La soulte - montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au 30 mai 2016 pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 mai 2016, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2015 :

un dividende de 3,924 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **31 mai 2016** aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise à la rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz –Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Ce règlement sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 31 mai 2016. La soulte - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au 30 mai 2016 pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

2016 - AS - 3706

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2016, **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015, **à compter du 30 mai 2016:**

Un dividende de 4,401 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de la BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3707

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AVIS DE SOCIETES

SICAV BNA

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2016, **SICAV BNA** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015, **à compter du 30 mai 2016** :

Un dividende de 0,550 dinar par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de la BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BNA le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3708

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BNAC CONFIANCE FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-
Les Berges du Lac -1053 Tunis.

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **BNAC CONFIANCE FCP** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2015 fixés à **2,029 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **30 mai 2016** aux guichets de la BNA-CAPITAUX.

2016 - AS - 3709

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BNAC PROGRES FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-
Les Berges du Lac -1053 Tunis

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **BNAC PROGRES FCP** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2015 fixés à **2,342 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **30 mai 2016** aux guichets de la BNA-CAPITAUX.

2016 - AS - 3710

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

GENERALE OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de GENERALE OBLIG SICAV, tenue le 27 mai 2016, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2015 un dividende de :

3,636 dinars par action.

Ce dividende est payable à partir du **30 mai 2016** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement – CGI, au 16, Avenue Jean Jaurès à Tunis.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions GENERALE OBLIG SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3711

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2016, **SICAV AXIS TRESORERIE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015:

Un dividende de **4,005 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **lundi 30 mai 2016** au siège social la société au 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV AXIS TRESORERIE le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3712

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»

Montant : 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 27 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,320%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,354%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,423%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,457%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,466%	983,735
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,500%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,542%	1 003,437
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,569%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,612%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,741%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,924%	1 019,311
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,676
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,757
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	866,525
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,924
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,399
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,752
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,442
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,601
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,901
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,734
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,814
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,306
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,156
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,747

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,742	160,758		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,519	108,530		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,127	93,135		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,297	14,298		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,575	104,587		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,467	1,468		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,165	103,243		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,302	39,306		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,310	53,314		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	134,761	134,611		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	496,821	496,373		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	121,636	121,397		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,385	125,355		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,229	137,250		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,440	120,376		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	97,027	96,841		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	144,335	144,012		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	92,262	92,198		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,766	93,913		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	140,246	140,342		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,301	127,257		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,303	81,494		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,165	108,286		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	96,289	96,451		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,522	98,611		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,450	102,429		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,038	19,055		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 523,892	1 523,341		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 219,012	2 219,620		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,644	119,895		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	109,296	109,387		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	141,439	141,493		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	144,478	143,207		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,501	15,392		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 141,709	5 137,731		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 988,153	4 987,701		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,391	2,400		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,112	2,116		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,126	1,127		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,068	1,070		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,065	1,067		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,068	1,071		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	104,049	103,805		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,440	9,384		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	111,541	110,827		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,924	118,948		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	105,983	105,995
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	101,368	101,377
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,477	107,489
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	100,146	100,157
51 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,497	101,510
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,929	108,939
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,439	106,452
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	100,223	100,233
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	106,687	102,501
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,888	103,900
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,085	102,096
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	101,276	101,287
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,264	104,276
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	102,846	102,856
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	104,829	101,537
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,370	100,381
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,347	106,357
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,246	100,258
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	101,527	101,538
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	106,906	103,342
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,693	104,706
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,873	100,884
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,514	106,523
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,421	100,432

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,331	10,332
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	104,919	101,054
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,306	101,317
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,355	102,366
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,277	10,278
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	57,401	57,339
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	133,680	133,587
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 392,037	1 390,168
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	111,809	111,889
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	108,048	108,191
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	98,288	98,410
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,937	16,944
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	270,933	271,345
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,682	28,475
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 302,376	2 305,095
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,510	70,403
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,643	53,642
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	102,332	102,873
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	86,084	86,643
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,800	10,788
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,664	11,651
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,400	14,363
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,864	12,832
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,607	12,592
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,196	11,192
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	143,539	143,360
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	137,718	137,700
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,421	9,249
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	99,993	99,477
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	79,669	79,504
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	81,737	81,214
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	18/05/16	3,062	96,121	100,215	100,441
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,752	95,377
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,690	102,641
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	112,871	112,790
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	102,439	102,735
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	140,040	135,526
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	98,885	99,217
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	98,686	99,619
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	199,033	198,569
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	182,481	182,294
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	158,353	158,203
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,517	19,519
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	143,844	143,304
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	116,314	115,700
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 711,145	8 630,620
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,488	8,436
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	84,686	84,372
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	983,940	978,825
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5141,343	5132,594
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	112,023	112,087
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,285	9,256
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	80,412	79,638
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 000,000	9 999,740

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La société ESSOUKNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed FESSI & Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

ESSOUKNA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		8 469	8 469
<i>Amortissement</i>		-8 108	-7 739
	1	361	731
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		1 360 974	1 357 560
<i>Amortissement</i>		-992 951	-900 121
	1	368 023	457 438
<i>Immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières		10 242 366	9 860 169
<i>Provisions</i>		-193 144	-448 774
	2	10 049 222	9 411 395
Total des actifs immobilisés		10 417 606	9 869 564
<i>Autres actifs non courants</i>		0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		10 417 606	9 869 564
ACTIFS COURANTS			
Stocks		71 573 940	61 467 888
<i>Provisions</i>		-119 706	-119 706
	3	71 454 234	61 348 182
Clients et comptes rattachés		1 199 103	3 688 706
<i>Provision</i>		0	0
	4	1 199 103	3 688 706
Autres actifs courants		1 681 475	834 446
<i>Provisions</i>		-11 133	-11 133
	5	1 670 341	823 313
Placements et autres actifs financiers		567 535	615 900
<i>Provisions</i>		-246 685	-246 685
	6	320 850	369 215
Liquidités et équivalents de liquidités		524 635	312 245
<i>Provisions</i>		0	0
	7	524 635	312 245
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		75 169 163	66 541 661
TOTAL DES ACTIFS		85 586 769	76 411 225

ESSOUKNA

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
Capital social		5 050 500	5 050 500
Primes d'émission		1 676 563	1 676 563
Réserves		18 162 123	15 967 516
Autres capitaux propres		4 489 915	4 489 915
Résultats reportés		2 575 916	2 774 177
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		31 955 017	29 958 670
Résultat de l'exercice		2 000 943	3 085 000
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	8	33 955 960	33 043 670
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	9	24 986 864	24 980 502
Autres passifs non courants	10	641 716	610 748
Provisions pour risques et charges	11	257 953	322 241
Total des passifs non courants		25 886 532	25 913 490
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés	12	5 884 415	4 579 389
Autres passifs courants	13	1 234 160	1 839 488
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	18 625 702	11 035 188
Total des passifs courants		25 744 277	17 454 065
TOTAL DES PASSIFS		51 630 809	43 367 555
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		85 586 769	76 411 225

ESSOUKNA

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en Dinars)

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	10 005 831	16 196 792
Produits d'exploitation		30 751	30 798
Total des produits d'exploitation		10 036 582	16 227 590
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de stock	16	-10 106 052	-13 306 535
Achats de terrains destinés à la construction	17	2 352	7 840 369
Achats Etudes et prestations		524 737	417 815
Achats de matériels, équipements et travaux	18	13 751 865	13 728 165
Charges de personnel	19	1 272 577	1 319 062
Dotations aux amortissements		93 199	94 255
Dotations aux provisions	20	-330 805	-166 509
Autres charges d'exploitation	21	615 406	828 503
Total des charges d'exploitation		5 823 278	10 755 125
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		4 213 304	5 472 465
Charges financières nettes	22	-2 940 403	-2 123 965
Produits des placements		708 295	469 178
Autres gains ordinaires	23	338 562	190 835
Autres pertes ordinaires	24	-10 747	-18 957
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 309 012	3 989 556
Impôt sur le bénéfice	25	-308 069	-904 556
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 000 943	3 085 000
Eléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	26	2 000 943	3 085 000

ETAT DES FLUX ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en Dinars)

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	13 013 491	17 978 611
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-16 330 880	-25 312 841
Intérêts payés	-2 843 853	-1 786 243
Impôts sur les bénéfices payés	-475 852	-1 605 665
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	<i>-6 637 094</i>	<i>-10 726 137</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-3 415	-2 504
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-1 348 005	-572 750
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	950 015	0
Encaissements des produits de la cession d'immobilisations financières	445 230	0
Dividendes reçus	262 387	246 770
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<i>306 213</i>	<i>-328 484</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements sur emprunts	16 500 000	19 380 000
Dividendes et autres distribution	-1 038 939	-1 010 084
Dividendes sur actions propres	0	0
Acquisition actions propres	0	0
Cession actions propres	0	0
Remboursement d'emprunts	-10 076 781	-8 208 610
Encaissements provenant des placements	2 048 365	11 106 350
Décassements provenant des placements	-2 000 000	-11 700 000
Encaissements sur produits placements	16 708	84 854
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	<i>5 449 352</i>	<i>9 652 511</i>
VARIATION DE TRESORERIE		
Trésorerie au début de l'exercice	311 609	1 713 720
Trésorerie à la clôture de l'exercice	27 -569 919	311 609

I. Présentation de la société

La société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole « B.N.A.».

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5.050.500 dinars, cotée en bourse depuis le 20/09/2006.

Elle a pour objet :

- Le lotissement, l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société.

Par ailleurs, elle a réalisé plusieurs projets pour le compte, ou avec les autres sociétés du groupe, dont notamment «Immobilière des Œillets», « SIVIA », «SPI- EL MADINA» et « SIMPAR ».

II. Référentiel comptable

II.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité et des Normes comptables Tunisiennes. Les règles, méthodes et principes comptables adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant et à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2 Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de la société ESSOUKNA sont arrêtés au 31 décembre 2015 par référence aux normes comptables tunisiennes.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour la préparation et la présentation de ses états financiers se résument comme suit :

II.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les valeurs immobilisées sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la société. Ces immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

II.2.2 TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société ESSOUKNA). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits.

II.2.3 FONDS GERES

Les fonds déposés auprès des sociétés d'investissement en capital à risque « SICAR » et non encore échus à la date de clôture des états financiers sont présentés parmi les immobilisations financières.

Les montants échus et demeurés impayés (échéances au titre des contrats de portage) ainsi que les provisions y afférentes sont présentés parmi les placements et autres actifs financiers.

II.2.4 STOCKS

Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués à leur coût de production.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

Une provision est constituée pour les immeubles et les terrains aménagés, dont les travaux de construction ou d'aménagement ont été achevés depuis plus de trois ans, à partir de la date du

procès-verbal de récolement et qui ne sont pas encore vendus ou promis à la vente, ainsi que ceux promis à la vente depuis plus d'un an, et ce conformément aux taux suivants :

a) Pour les locaux construits :

- 15% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 3^{ème} année ;
- 30% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 4^{ème} année ;
- 45% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 5^{ème} année ;
- 60% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 6^{ème} année.

b) Pour les terrains aménagés :

- 5% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 3^{ème} année ;
- 10% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 4^{ème} année ;
- 15% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 5^{ème} année ;
- 25% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 6^{ème} année ;
- 40% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 7^{ème} année.

II.2.5 EMPRUNTS ET COUTS D'EMPRUNT

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance). Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif ou d'un passif telle que énoncée par le cadre conceptuel et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts correspondants au niveau du bilan.

La NCT13 relative aux charges d'emprunts prévoit dans son paragraphe 13 que « l'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :

- les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;
- les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et
- les charges d'emprunt sont encourues».

Les coûts d'emprunt supportés par la société sont incorporés dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain. L'intention de la société de la détention des terrains étant la réalisation des projets de promotion immobilière et d'entamer à cet effet les travaux administratifs et techniques dès la concrétisation de l'acquisition des terrains, d'une part et le délai moyen s'écoulant entre l'acquisition des terrains et le commencement physique de la construction n'excédant pas en moyenne les deux ans, d'autre part.

A partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la société s'ils sont matérialisés par des pièces justificatives (ordre de

déplacement, justificatif de la consultation sur registre foncier, bon de commande, lettre de consultation...) soit la date de la première dépense matérialisée par une facture et comptabilisée dans le compte du projet dont notamment les frais d'enregistrement des contrats d'acquisition des terrains. L'effet sur les exercices antérieurs est non significatif, d'où aucun retraitement n'a été opéré.

II.2.6 PROVISIONS POUR GARANTIES CONFEREES AUX CLIENTS

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la société sur les projets de promotion immobilière commercialisés.

Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaire réalisé par nature de projet. Les taux de provisionnement appliqués par la société se présentent comme suit :

	Taux de provision
Projet El Mourouj V (HSC-57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

II.2.7 REVENUS

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- la société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- la société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

III. Notes explicatives du Bilan et de l'État de Résultat

1- VALEURS IMMOBILISEES

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles, se détaille, au 31/12/2015, comme suit :

	31/12/2014	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	8 469	-	-	8 469
- Logiciels	8 469	-	-	8 469
Amortissements	-7 739	-369	-	-8 108
- Logiciels	-7 339	-369	-	-8 108
Total net 1	731	-369	-	361
Immobilisations corporelles	1 357 560	3 414	-	1 360 974
- Terrains	162 500	-	-	162 500
- Constructions	350 780	-	-	350 780
- Matériel de transport	341 838	-	-	341 838
- Agencements, aménagements et installations	294 145	480	-	294 625
- Équipements de bureaux	106 723	1 935	-	108 658
- Matériel informatique	101 574	999	-	102 573
Amortissements	-900 121	-92 830	-	-992 951
- Constructions	-269 015	-17 539	-	-286 554
- Matériel de transport	-197 663	-62 263	-	-259 926
- Agencement, aménagements et installations	-264 692	-4 684	-	-269 376
- Équipements de bureaux	-81 797	-3 691	-	-85 488
- Matériel informatique	-86 954	-4 652	-	-91 606
Total net 2	457 438	-89 416	-	368 023
Total général	458 169	-89 785	-	368 384

2- Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont varié de 9 411 395 dinars au 31/12/2014 à 10 049 222 dinars au 31/12/2015, soit un accroissement de 637 827 dinars.

Cette variation se détaille comme suit :

	Titres de participation	Fonds gérés	Souscription emprunt	Prêts aux personnels	Dépôts et cautionnements	Total en DT
Valeur brute au 31/12/2014	5 071 449	4 450 000	25 000	313 200	520	9 860 169
Provisions au 31/12/2014	448 774	-	-	-	-	448 774
Encours au 31/12/2014	4 622 675	4 450 000	25 000	313 200	520	9 411 395
Acquisitions/Souscriptions	1 348 005	-	-	48 533	-	1 396 538
Vente / Rachat	950 015	-	-	-	-	950 015
Remboursements	-	-	-	64 325	-	64 325
Dotations de l'exercice	449	-	-	-	-	449
Reprises de provisions	256 079	-	-	-	-	256 079
Valeur brute au 31/12/2015	5 469 439	4 450 000	25 000	297 408	520	10 242 366
Provisions au 31/12/2015	193 144	-	-	-	-	193 144
Encours au 31/12/2015	5 276 295	4 450 000	25 000	297 408	520	10 049 222

2-1 Titres de participations

Les titres de participations détenus par la société ainsi que les provisions y afférentes se détaillent comme suit :

Catégorie	Raison Sociale	31/12/2015			31/12/2014		
		Valeur brute	Provisions	VCN	Valeur brute	Provisions	VCN
<i>Cotées</i>	- BNA	873 446		873 446	1 823 461	220 408	1 603 054
	- ELBENE INDUSTRIE	82 440	1 278	81 162	82 440	1 381	81 059
	- TUNISRE	237 553		237 553	237 553	-	237 553
<i>OPCVM</i>	- SICAV – BNA	11 000	1 495	9 505	11 000	1 603	9 397
	- SICAV-AVENIR	10 525	4 610	5 915	10 525	4 161	6 364
<i>Non cotées</i>	- IFRIKIA	156 602	156 602	-	156 602	156 602	-
	- SICAV Placement Obligataire	30 000	-	30 000	30 000	-	30 000
	- SICAR – Invest	190 000	-	190 000	190 000	-	190 000
	- SIP- SICAR	600 000	29 160	570 840	600 000	64 620	535 380
	- B.T.S	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000
	- BNA capitaux	8 200	-	8 200	8 200	-	8 200
	- SOGEST	10	-	10	10	-	10
	- Immobilière des Œillets	200 010	-	200 010	200 005	-	200 005
	- SOIVM SICAF	406 086	-	406 086	406 086	-	406 086
	- SOIVM SICAF	46 286	-	46 286	46 286	-	46 286
	- SOCIETE ZIED	719 530	-	719 530	719 530	-	719 530
- SODET SUD	1 895 750	-	1 895 750	547 750	-	547 750	
Total en dinars	5 469 438	193 144	5 276 294	5 071 449	448 774	4 622 675	

2-2 Fonds gérés

La situation des fonds gérés par la SIP SICAR se détaille, au 31 décembre 2015, comme suit :

Fonds	Fonds Échus	Fonds non encore échus
FG1	158 580	-
FG2	197 955	-
FG3	187 000	900 000
FG14	-	3 550 000
Total en dinars	543 535 (Note 6)	4 450 000

3- Stocks

La valeur du stock au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

Libellé	Solde 31-12-2015	Solde 31-12-2014	Variation
Terrains à bâtir	28 655 817	27 306 076	1 349 741
Projets encours	11 466 872	31 233 388	-19 766 516
Projets achevés	31 451 251	2 928 424	28 522 827
Total brut	71 573 940	61 467 888	10 106 052
Provisions	-119 706	-119 706	0
Total net	71 454 234	61 348 182	10 106 052

Les provisions constituées pour couvrir les risques liés à la dépréciation des locaux achevés et non encore vendus à la date de clôture, se détaillent par projet comme suit :

Terrains	Date d'achèvement	Ancienneté (Nombre d'année)	Provision	Provision	Variation provision
			31-12-2015	31-12-2014	
- Résidence "ESSALEM" Lot HSC-55 MOUROUJ V	24/08/1999	17	1 193	1 193	-
- Résidence "ESSOUMBOULA EL JAMILA" Lots HSC57-58 MOUROUJ V	20/12/2000	15	4 433	4 433	-
- Résidence "LA TURQUOISE" Lot HSC-27 NASR II	16/12/2002	13	24 188	24 188	-
- Résidence "ESSAFA" Lot HSC 10 NASR II	14/12/2004	11	30 678	30 678	-
- Résidence Lot S5-1 & S5-2 HAMMAMET	15/12/2004	11	59 214	59 214	-
Total en dinars			119 706	119 706	-

4- Clients et comptes rattachés

Les créances clientèles ont totalisé 1 199 103 dinars au 31/12/2015 contre 3 688 706 dinars au 31/12/2014. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Clients	772 678	3 263 731	-2 491 053
Clients effets à recevoir	126 425	124 975	1 450
Clients chèques impayés (*)	300 000	300 000	-
Total en dinars	1 199 103	3 688 706	-2 489 603

(*) Chèque rejeté par la banque pour insuffisance de provision. La société a engagé une affaire contre l'acquéreur pour annulation du contrat pour défaut de paiement.

5- Autres actifs courants

Les autres postes d'actifs ont totalisé 1 670 341 dinars au 31/12/2015 contre 823 313 dinars au 31/12/2014. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Avances aux fournisseurs	234 768	223 103	11 665
Débiteurs-sociétés du groupe	6 727	2 250	4 477
Avances personnels	2 835	3 960	-1 125
Prêts au personnel à moins d'un an	70 254	72 315	-2 061
Crédit TVA	646 617	-	646 617
Crédit IS	509 327	338 248	171 079
Crédit TFP	-	-	-
Produits à recevoir	138 921	137 554	1 367
Compte d'attente	-	-	-
Débiteurs divers	72 026	57 016	15 010
Total brut	1 681 475	834 446	847 029
Provisions (*)	-11 133	-11 133	-
Total net	1 670 341	823 313	847 029

(*) Provisions sur charges sociales payées à la CNSS ; une demande de restitution a été introduite auprès de la Caisse.

6- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31/12/2015 à 320 850 dinars contre 369 215 dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Fonds gérés par SIP SICAR	543 535	591 900	-48 365
BNA Capitaux Confiance FCP	12 000	12 000	-
BNA Capitaux Progrès FCP	12 000	12 000	-
Total brut	567 535	615 900	-48 365
Provisions	-246 685	-246 685	-
Total net	320 850	369 215	-48 365

Les fonds gérés présentés parmi cette rubrique représentent la valeur en principal des montants échus et demeurés impayés sur les participations réalisées via ces fonds.

L'encours de ces fonds ainsi que les provisions y afférentes se détaillent au 31/12/2015, comme suit :

Fonds	Date déblocage	Date d'échéance	Montants débloqués	Recouvrement en principal	Solde au 31/12/2015	Provisions 31/12/2015	Provisions 31/12/2014	Variation provisions
FG1.1	29/12/2000	01/01/2006	300 000	245 000	55 000	55 000	55 000	-
FG1.2	31/12/2001	01/01/2007	500 000	430 000	70 000	70 000	70 000	-
FG1.3	31/12/2002	01/01/2008	200 000	166 420	33 580	33 580	33 580	-
FG2.1	31/12/2002	01/01/2008	450 000	374 445	75 555	75 555	75 555	-
FG2.2	15/12/2003	01/01/2009	700 000	599 200	100 800	-	-	-
FG2.3	31/12/2004	01/01/2010	150 000	128 400	21 600	-	-	-
FG3.1	24/12/2004	01/01/2010	750 000	605 707	144 293	5 050	5 050	-
FG3.2	27/12/2005	01/01/2011	350 000	307 293	42 707	7 500	7 500	-
Total en dinars			3 400 000	2 856 465	543 535	246 685	246 685	-

7- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde de 524 635 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Chèques à l'encaissement	523 436	-	523 436
Effets à l'encaissement	-	-	-
Banques	357	311 626	-311 269
Caisse	841	618	223
Total	524 635	312 244	212 391

8- Capitaux propres

Les capitaux propres ont totalisé 33 955 960 dinars au 31/12/2015 contre 33 043 670 dinars au 31/12/2014. Le tableau des mouvements de capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves fonds social	Réserves extraordinaires	Réserves réinvestissement s exonérés	Dividendes sur actions propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total	DT
Soldes au 31 /12/2014	5 050 500	1 676 563	360 750	860 514	14 746 252	4 450 000	39 915	2 774 177	3 085 000	33 043 670	
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Affectation du résultat de l'exercice 2014	-	-	144 300	100 000	2 000 000	-	-	-198 260	-3 085 000	-1 039 960	
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-	-	9 896	-	-	-	-	-	9 896	
Opérations non remboursables sur FS	-	-	-	-59 590	-	-	-	-	-	-59 590	
Bénéfice de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000 943	2 000 943	
Soldes au 31/12/2015	5 050 500	1 676 563	505 050	910 821	16 746 252	4 450 000	39 915	2 575 916	2 000 943	33 955 960	

9- Emprunts

Les échéances à plus d'un an des emprunts ont totalisé 24 986 864 dinars au 31/12/2015 contre 24 980 502 dinars au 31/12/2014. Elles se détaillent par projet comme suit :

Projet	Encours 31/12/2015	Encours 31/12/2014	Variation
LOT SOUKRA TF 31.327 (Terrain)	766 670	2 300 002	-1 533 332
LOTS N° 4 & 28 JARDINS EL MENZAH (Terrain)	1 916 666	2 300 000	-383 334
LOTS MANOUBA (Terrain)	3 750 000	4 500 000	-750 000
LOTS SOUSSE (Terrain)	4 439 536	4 600 000	-160 464
LOT HSC 1.5.3 LAC (Terrain)	1 086 111	1 852 778	-766 667
LOT EHC 35 MOUROUJ V (Terrain)	288 750	673 750	-385 000
LOT HSC 1.11.6 LAC (Terrain)	1 100 000	2 200 000	-1 100 000
LOT SOUKRA TF 31327 (Construction)	5 600 000	5 000 000	600 000
LOT C7 RAS TABIA (Construction)	-	428 972	-428 972
LOT HC 4 BOUMHEL (Construction)	2 800 000	-	2 800 000
LOT KAIROUAN (Construction)	1 239 130	-	1 239 130
LOTS EHC 27-28 MOUROUJ VI (Construction)	2 000 000	-	2 000 000
LOT EHC 19 MOUROUJ V (Construction)	-	1 125 000	-1 125 000
Total en dinars	24 986 864	24 980 502	6 362

10- Autres passifs non courants

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde de 641 716 dinars et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Dépôt et cautionnement clients	641 716	610 748	30 968
Total en dinars	641 716	610 748	30 968

11- Provisions pour risques et charges

La variation de la provision pour risques et charges se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Provisions pour garanties conférées aux clients	226 917	322 231	-95 314
Provisions pour risques et charges d'exploitation	31 026	-	31 026
Provisions suspens bancaires	10	10	-
Total en dinars	257 953	322 241	-64 288

12- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont passées de 4 579 389 dinars au 31/12/2014 à 5 884 415 dinars au 31/12/2015, soit une augmentation de 1 305 026 dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Fournisseurs	493 948	482 887	11 061
Entrepreneurs	1 531 399	870 490	660 909
Fournisseurs retenue de garantie	13 414	6 277	7 137
Entrepreneurs retenue de garantie	3 318 633	2 849 644	468 989
Fournisseurs Factures non parvenues	527 021	370 091	156 930
Total	5 884 415	4 579 389	1 305 026

13- Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont totalisé 1 234 160 dinars au 31/12/2015 contre 1 839 488 dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Clients Avances et Acomptes	518 745	677 506	-158 761
Personnel	332 352	297 219	35 133
État Impôts et Taxes	77 677	463 952	-386 275
Jetons de présence	92 500	90 625	1 875
Dividendes à payer	584	563	21
Créditeurs-sociétés du groupe	20 288	130 720	-110 432
Organismes sociaux	136 791	125 345	11 446
Compte d'attente	55 222	53 502	1 720
Produits constatés d'avance	-	57	-57
Total	1 234 160	1 839 488	-605 328

Le solde du compte d'attente correspond essentiellement à la valeur d'une caution sur marché pour laquelle la société a exercé son droit suite à une défaillance provisoire de l'entrepreneur du lot Gros Œuvres du projet sis à Kairouan.

14- Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2015 à 18 625 702 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Emprunts	17 531 148	11 034 552	6 496 595
Crédits bancaires à court terme	20 036 420	13 202 970	6 833 450
Intérêts constatés d'avance	-2 505 272	-2 168 417	-336 854
Banques	1 094 554	636	1 093 949
Banque de l'Habitat	-	31	-31
Banque Nationale Agricole	1 094 554	605	1 093 949
Total en Dinars	18 625 702	11 035 188	7 590 514

15- Revenus

Les revenus provenant de la vente des projets de promotion immobilière sont passés de 16 196 792 dinars au 31/12/2014 à 10 005 831 dinars au 31/12/2015.

16- Variation de stocks

La variation du stock se détaille par nature de projet comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Projets en cours	28 655 817	31 233 388	-2 577 571
Projets achevés	11 466 872	2 928 424	8 538 448
Terrains à bâtir	31 451 251	27 306 076	4 145 175
Total en dinars	71 573 940	61 467 888	10 106 052

17- Achats de terrains à construire

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	variation
Achat de terrains à construire	-	7 330 249	-7 330 249
Frais sur achat de terrains à construire	2 352	510 120	-507 768
Total en dinars	2 352	7 840 369	-7 838 017

18- Achats de matériels, équipements et travaux

Les achats de matériels, équipements et travaux ont varié de 13 728 165 dinars au 31/12/2014 à 13 751 865 dinars au 31/12/2015 et se détaillent par projet comme suit :

Projet	31/12/2015	31/12/2014	Variation
SOUKRA TF 31 327	7 376 847	7 243 251	133 596
C7 RAS TABIA	621 846	3 007 616	-2 385 770
EHC 19 MOUROUJ V	164 520	1 778 034	-1 613 514
EHC 20 MOUROUJ V	-12	641 922	-641 934
HC 4 BOUMHEL	2 423 604	596 054	1 827 550
EHC 48 MOUROUJ V	2 115	383 769	-381 654
EHSC 6-7 L'AQUINA	-22 983	-	-22 983
EHC 29 AIN ZAGHOUAN	32 511	2 108	30 403
EHC 45 MOUROUJ V	447 940	19 279	428 661
EHC 27-28 MOUROUJ VI	2 647 078	-	2 647 078
SOUKRA 3	1 181	4 589	-3 408
KAIROUAN	-	1 888	-1 888
M'HAMDIA	12 723	-	12 723
EHC 57 BOUMHEL	-	2 002	-2 002
MANOUBA	44 496	28 432	16 064
LOTS HSC 27-28 MOUROUJ VI	-	14 438	-14 438
HSC 1.5.3 LAC	-	4 736	-4 736
SOUSSE	-	47	-47
Total en dinars	13 751 865	13 728 165	23 700

19- Charges de personnel

Les charges du personnel se sont élevées à 1 272 577 dinars au 31/12/2015 contre 1 319 062 dinars au 31/12/2014 et se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Appointements et salaires	976 549	1 009 251	-32 702
Congés payés	8 517	18 510	-9 993
Charges sociales	287 511	291 301	-3 791
Total	1 272 577	1 319 062	-46 485

20- Dotations aux provisions

Les dotations nettes des reprises ont totalisé -330 805 dinars au 31/12/2015 contre -166 509 dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	Dotations	Reprises	Dotations nettes des reprises
Provisions sur titres	449	-256 079	-255 630
Provisions sur facture Fournisseur	20 139	-	20 139
Provisions pour garanties conférés aux clients	56 049	-151 363	-95 314
Total en dinars	76 636	-407 442	-330 805

21- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à 615 406 dinars contre 828 503 dinars au 31/12/2014, soit une diminution de 213 097 dinars se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	2 293	5 445	-3 152
Fournitures de bureaux	15 446	14 075	1 371
Eau électricité-gaz immeuble administratif	16 734	13 653	3 081
Entretien et réparations	23 798	17 677	6 121
Prime d'assurances	15 766	16 313	-547
Études recherches et divers services extérieurs	2 143	3 067	-924
Personnel extérieur à l'entreprise	1 672	791	881
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	184 635	256 944	-72 309
Publicité publication et relations publiques	54 118	61 347	-7 229
Relations publiques		1 010	-1 010
Transports administratifs	46 719	52 728	-6 009
Déplacements missions et réceptions	35 004	45 282	-10 278
Voyages et déplacement	9 545	10 138	-593
Réceptions	836	2 031	-1 196
Frais postaux et frais de télécommunication	25 045	28 546	-3 501
Frais / effets	9 821	9 454	367
Jetons de présence	81 250	81 250	0
Impôts, taxes et versements assimilés	90 399	217 139 ^(*)	-126 740
Pertes sur créances	0	8	-8
Autres	181	-8 395	8 576
Total en dinars	615 406	828 503	-213 097

* dont 124 104DT au titre de la contribution conjoncturelle au profit de la Caisse Générale de Compensation.

22- Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont élevées au 31/12/2015 à 2 940 403 dinars contre 2 123 965 dinars au 31/12/2014. Cette variation est concomitante à l'augmentation de l'encours des crédits bancaires obtenus par la société sur cette période pour financer notamment la construction des projets immobiliers. Il est à noter également qu'une partie des charges financières de 2015 (soit 346 389 dinars) n'a pas été incorporée dans le coût des stocks étant donné qu'elle concerne des projets achevés (Lot EHC-19 à El Mourouj V et lot C-7 à Ras Tabia).

23- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31/12/2015 à 338 562 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Location de bureaux	677	657	20
Remboursement Assurance		1 102	-1 102
Reprise en produits Dépôts et cautionnements clients	110 807	120 691	-9 884
Produits sur avoirs fournisseurs et autres produits	217 615	51 325	166 290
Vente Dossiers d'appel d'offres	8 800	9 250	-450
Apurement Chèques émis depuis trois ans et 8 jours		7 557	-7 557
Autres gains	664	253	411
Total en dinars	338 562	190 835	147 727

24- Autres pertes ordinaires

Cette rubrique présente un solde de 10 747 dinars.

25- Impôts sur les sociétés

La charge d'IS relative à l'exercice 2015 a été déterminée comme suit :

Résultat comptable avant impôt	2 309 012
Réintégrations	586 005
- Dotations aux provisions pour garanties conférées aux clients	56 049
- Autres provisions	487 223
- Autres pertes	10 747
- Autres charges non déductibles	31 987
Déductions	1 354 672
- Reprise sur provisions pour dépréciation titres non cotés	35 460
- Reprise sur provisions pour garanties conférées aux clients	151 363
- Plus-values sur cession titres cotés en bourse	445 230
- Revenus des valeurs mobilières-Dividendes	264 302
- Reprise autres provisions (2014)	458 317
Résultat fiscal	1 540 345
- Dégrevement fiscal	539 121
BRUT IMPOSABLE APRES DEGREVEMENT FISCAL	1 001 224
IMPOTS SUR LES BENEFICES	250 306
IS dû (Minimum d'impôts)	308 069

26- Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice s'élève à 2 000 943 dinars. Par action, il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Résultat net	2 000 943	3 085 000	-1 084 057
Nombre d'actions	5 050 500	5 050 500	-
Résultat par action	0,396	0,611	-0.215

27- Trésorerie à la clôture de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités de la société ont atteint au 31/12/2015, un solde de - 569 919 dinars contre 311 609 dinars au 31/12/2014, détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Chèques à l'encaissement	523 436	-	523 436
Banques	-1 094 197	310 990	-1 405 188
Caisse	841	619	223
Total en Dinars	-569 919	311 609	-881 529

IV. Parties liées

- La société a obtenu plusieurs crédits auprès de la Banque Nationale Agricole destinés au financement de ses projets de promotion immobilière. L'encours de ces crédits, au 31/12/2015, est de l'ordre de 42 518 012 dinars. Les charges d'intérêts supportées par la société, courant 2015, au titre de ces crédits ont totalisé 2 955 992 dinars ;
- La société a signé avec la SIP SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. L'encours de ces fonds au 31/12/2015 est de l'ordre de 4 993 535 dinars.
Au cours de l'exercice 2015, la société a comptabilisé une charge globale de 97 668 dinars au titre de ces différentes conventions ;
- Deux bureaux du siège social de la société ont été loués aux sociétés ZIED et Immobilières des Œillets. Les loyers constatés parmi les produits de l'exercice 2015, ont totalisé 677 dinars ;
- La société a signé avec l'immobilière des œillets une convention d'assistance, qui date du 18 décembre 2015. La rémunération constatée par la société au titre des services rendus courant 2015 est de l'ordre de 28 000 dinars ;
- Les prestations de services facturées par la SOGEST en 2015 au titre des études techniques et de pilotage ont été comptabilisées parmi les charges de la société pour un montant total de 365336 dinars. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST est créancier de 214 985 dinars ;
- La société a procédé à la réalisation, en groupement avec les sociétés SIMPAR, SIVIA, SPI-EL MADINA et IMMOBILIERE DES ŒILLETS, à parts égales, du projet El Bousten Soukra 3^{ème} tranche. La quote-part du chiffre d'affaires revenant à chacune des cinq sociétés, en 2015, au titre de ce projet est de 211 986 dinars.

V. Eventualités

Le groupement immobilier (dont la société fait partie) est actuellement défendeur dans une action en indemnisation intentée par l'entreprise ECF résultant de l'empêchement des travaux du projet Bousten 8 (lot Soukra III) et du coût de l'augmentation des prix des matériaux de construction. Le tribunal n'a pas encore rendu de jugement à ce titre.

Compte tenu du stade actuel des procédures en cours, il est actuellement impossible d'anticiper l'issue de cette affaire et de ce fait aucune provision pour risque concernant ce litige n'a été constituée dans les états financiers de la société.

D'autre part, le groupement immobilier (dont la société fait partie) a intenté une action au fond en recouvrement de la récupération des frais de réparation effectués et à effectuer au titre du même projet Bousten 8 (lot Soukra III) suite à la défaillance de l'entreprise ECF. Le tribunal n'a pas encore rendu de jugement à ce titre.

Par ailleurs, le groupement immobilier dispose d'une caution bancaire délivrée par l'entreprise ECF et d'une retenue de garantie non encore libérée.

La société n'a pas procédé à la clôture de l'exercice 2015 à la constitution de provision complémentaire (à celle habituellement constatée pour garanties données aux clients) en couverture d'un éventuel risque lié à la défaillance de l'entreprise ECF.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, et au stade actuel des procédures en cours, l'incidence définitive de cette situation sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ne peut être appréciée.

VI. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se détaillent, au 31/12/2015 comme suit :

Libellé	31/12/2015
Hypothèques reçues des clients	461 188
Crédits autorisés non débloqués	5 400 000
Hypothèques consenties à la BNA	59 920 000
Intérêts non courus sur emprunts	4 916 583
Cautions reçues sur marchés	714 873

VII. Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de biens immobiliers	10 036 582	16 227 590
Variation du stock	10 106 052	13 306 535
Production	20 142 635	29 534 125
Achat de terrains à construire	-	7 330 249
Frais sur achat de terrains	2 352	510 120
Achat d'études et de prestations de services	524 737	417 815
Achat de matériels, équipements	13 751 865	13 728 165
Marge sur coût matière	5 863 681	7 547 776
Autres charges externes	525 007	619 758
Valeur Ajoutée Brute	5 338 674	6 928 018
Impôts et taxes	90 399	208 745
Charges du personnel	1 272 577	1 319 062
Excédent Brut d'exploitation	3 975 698	5 400 211
Autres gains ordinaires	338 562	190 835
Produits de placement	708 295	469 178
Autres pertes ordinaires	10 747	18 957
Charges financières	2 940 403	2 123 965
Dotations aux amortissements	93 199	94 255
Dotations aux provisions	-330 805	-166 509
Impôts sur les bénéfices	308 069	904 556
Résultat des activités ordinaires	2 000 943	3 085 000

TUNIS, le 20 Mai 2016

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ESSOUKNA S.A.»
46, RUE TARAK IBN ZIEDMUTUELLEVILLE
1082 TUNIS**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la Société ESSOUKNA S.A., arrêtés au 31 Décembre 2015 comprenant le bilan ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **85 586769 DT**, un résultat bénéficiaire net de **2 000943 DT** et un flux d'exploitation négatif de **6 637 094 DT**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur et aux clauses statutaires de la société ESSOUKNA S.A. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ESSOUKNA S.A., arrêtée au 31 Décembre 2015 ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que courant l'exercice 2015, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant la période allant de 2011 à 2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet de porter le crédit de la TVA, au 31/12/2015, de 646 617 DT à 913 933 DT, de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse l'excédent d'impôt sur les sociétés d'un montant de 62 748 DT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la société a formulé son opposition en date du 30 décembre 2015 quant aux résultats de cette vérification fiscale.

Au 31 décembre 2015, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée par la société.

Le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de l'affaire.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des associés, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret N°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières, émises par la Société ESSOUKNA S.A., à la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

Moncef BOUSSANOUGA-ZAMMOURI
Managing Partner

Mohamed FESSI

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Union Des Experts Comptables

TUNIS, le 20 Mai 2016

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ESSOUKNA S.A.»
46, RUE TARAK IBN ZIEDMUTUELLEVILLE
1082 TUNIS**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur correcte traduction, infime, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

1. Pour assurer le financement de ses projets de promotion immobilière, la société a obtenu plusieurs crédits auprès de son administrateur la Banque Nationale Agricole.

L'encours de ces crédits se détaille, au 31/12/2015, comme suit :

Projet	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Encours 31/12/2015
LOT SOUKRA TF 31.327 (Terrain)	766 670	1 546 186	2 312 856
LOTS N° 4 & 28 JARDINS EL MENZAH (Terrain)	1 916 666	397 574	2 314 240
LOTS MANOUBA (Terrain)	3 750 000	776 982	4 526 982
LOTS SOUSSE (Terrain)	4 439 536	191 140	4 630 676
LOT HSC 1.5.3 LAC (Terrain)	1 086 111	842 571	1 928 682
LOT EHC 35 MOUROUJ V (Terrain)	288 750	495 871	784 621
LOT HSC 1.11.6 LAC (Terrain)	1 100 000	1 127 697	2 227 697
LOT SOUKRA TF 31327 (Construction)	5 600 000	8 488 049	14 088 049
LOT C7 RAS TABIA (Construction)	-	863 601	863 601
LOT HC 4 BOUMHEL (Construction)	2 800 000	721 928	3 521 928
LOT KAIROUAN (Construction)	1 239 130	289 696	1 528 826
LOTS EHC 27-28 MOUROUJ VI (Construction)	2 000 000	544 428	2 544 428
LOT EHC 19 MOUROUJ V (Construction)	-	1 245 425	1 245 425
Total en dinars	24 986 863	17 531 148	42 518 011

Les charges d'intérêts supportées par la société, courant 2015, au titre de ces crédits ont totalisé 2 955 992 dinars.

D'autre part, l'encours des crédits autorisés par la BNA au profit de la société ESSOUKNA et non encore débloqués, au 31/12/2015, se détaille par projet, comme suit :

Projet	Montants autorisés non débloqués
KAIROUAN	1 650 000
BOUMHEL	1 600 000
EHC 27 /EHC 28 MOUROUJ	2 150 000
Total en dinars	5 400 000

En contrepartie des concours financiers obtenus auprès de la BNA, la société a consenti au profit de cette dernière des garanties hypothécaires se détaillant par projet comme suit :

Projet	Montant de l'hypothèque au 31/12/2015
KAIROUAN	3 150 000
BOUMHEL	7 600 000
Construction lot SOUKRA TF 31327	18 600 000
C7 RAS TABIA	7 000 000
Lots n° 4 & 28 JARDINS EL MENZAH	2 300 000
Terrain MANOUBA	4 500 000
Terrain SOUSSE	4 600 000
HSC 1.5.3 LAC	2 300 000
EHC 19 MOUROUJ V	2 250 000
EHC 27 /EHC 28 MOUROUJ	4 650 000
EHC 35 MOUROUJ V	770 000
HSC 1.11.6 LAC	2 200 000
Total en dinars	59 920 000

2. En date du 1 janvier 2014, la société a conclu avec la Caisse Tunisienne D'assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA), administrateur, deux contrats d'assurance portant financement des indemnités de départs à la retraite de sa Direction Générale et de son personnel qui s'élèvent à un capital égal 6 fois salaires et du complément de retraite à la Direction Générale et au personnel adhérent.

Courant 2015, les charges supportées par la société au titre de ces deux contrats se présentent comme suit :

	Charges
Assurance-Complément de retraite	48 710
Assurance- Indemnité départs à la retraite	28 983
Total en dinars	77693

3. La société a signé avec la SIP SICAR, entreprise liée, plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds	Date déblocage	Date d'échéance	Montants souscrits	Recouvrement en principal	Encours 31/12/2015
FG1.1	29/12/2000	01/01/2006	300 000	245 000	55 000
FG1.2	31/12/2001	01/01/2007	500 000	430 000	70 000
FG1.3	31/12/2002	01/01/2008	200 000	166 420	33 580
FG2.1	31/12/2002	01/01/2008	450 000	374 445	75 555
FG2.2	15/12/2003	01/01/2009	700 000	599 200	100 800
FG2.3	31/12/2004	01/01/2010	150 000	128 400	21 600
FG3.1	24/12/2004	01/01/2010	750 000	605 707	144 293
FG3.2	27/12/2005	01/01/2011	350 000	307 293	42 707
FG3.3	16/03/2012	01/01/2018	900 000	0	900 000
FG4.1	16/03/2012	01/01/2018	650 000	0	650 000
FG4.2	16/03/2013	01/01/2019	1 700 000	0	1 700 000
FG4.3	24/03/2014	01/01/2020	1 200 000	0	1 200 000
Total en dinars			7 850 000	2 856 465	4 993 535

Les conditions de rémunération de la SIP SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,5% l'an au titre de sa gestion des montants déposés dans le compte fonds gérés et non remboursés au dépositaire ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de 5% calculée sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de recouvrement de 2,5% calculée sur les montants recouvrés en principal.

Au cours de l'exercice 2015, la société a comptabilisé une charge globale de 97 668 dinars au titre de ces différentes commissions.

4. La société ESSOUKNA loue aux sociétés ZIED et Immobilière des Œillets, entreprises liées, deux bureaux au niveau de son siège social.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses bureaux se détaillent comme suit :

Entreprises	Montant du loyer annuel en dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer 2015
ZIED	300 (TTC)	01/08/2004	5%	Deuxième année de la location	423
IMMOBILIERE LES ŒILLETES	300 (TTC)	15/09/2007	-	-	254
Total en dinars					677

5. La société a signé avec la société Immobilière des Œillets une convention d'assistance en date du 18 décembre 2015, approuvée par le conseil d'administration tenu le même jour. En vertu de cette convention, l'Immobilière des Œillets confie à la société ESSOUKNA, durant les exercices 2015 à 2017 :

- la réalisation des projets de promotion immobilière sur les lots de terrains lui appartenant et qui sont en stock ;
- la commercialisation des locaux achevés et ceux en cours de construction ;
- la tenue de sa comptabilité ainsi que toutes les tâches administratives nécessaires à son activité...

La rémunération constatée par la société au titre des services rendus courant 2015 est de l'ordre de 28 000 dinars.

6. Courant l'exercice 2015, les conventions d'études techniques et de pilotage, conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Les prestations de services facturées par la SOGEST en 2015 au titre de ces conventions et comptabilisées parmi les charges de la société ont totalisé 365 336 dinars.

La dette de la société envers le fournisseur d'exploitation SOGEST accuse, au 31/12/2015, un solde de 214 985 dinars.

7. Les achats de matériel informatique, de fournitures et de services effectués par la société, courant l'exercice 2015, auprès de son administrateur, la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé 6 354 dinars.

8. Le stock des travaux achevés de la société comporte un projet (EL BOUSTEN- LA SOUKRA 3^{ème} tranche) réalisé dans le cadre d'un groupement et à parts égales moyennant une délégation de pouvoirs singée entre les sociétés du groupement : SIMPAR, ESSOUKA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière Des Œillets au profit de la société SIVIA « Chef de file ».

Au cours de l'exercice 2015, le chiffre d'affaire réalisée par la société ESSOUKNA au titre de ce projet a totalisé 211986 dinars.

B. Obligations et engagements de la Société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Les éléments de rémunérations du Président du conseil d'administration ont été fixés par décision du conseil d'administration du 31 décembre 2014, qui prévoit une rémunération mensuelle nette de 150 DT servie sur 19,5 mois.
- Les éléments de rémunérations du Directeur Général ont été fixés par décision du conseil d'administration du 27 décembre 2012, qui prévoit la reconduction des salaires, primes et avantages en nature dont bénéficiait son prédécesseur.

Le conseil d'administration du 17 avril 2015, a fixé la prime d'intéressement servie au Directeur Général à 18 000 dinars nets.

Les avantages en nature dont bénéficie le Directeur Général sont un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et la prise en charge par la société de ses frais de téléphone ainsi qu'une prime mensuelle de couverture des frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz de 600 dinars nets, telle que fixée par le conseil d'administration du 19 mai 2015.

- Les éléments de rémunérations du Directeur Général Adjoint ont été fixés par décision du conseil d'administration du 15 août 2012.

Le conseil d'administration du 17 avril 2015, a porté la prime d'intéressement servie au Directeur Général Adjoint à 13 000 dinars nets.

Les avantages en nature dont bénéficie le Directeur Général Adjoint sont un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction, le remboursement des frais de communication téléphonique (100 dinars par mois) ainsi qu'une prime mensuelle de couverture des frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz de 400 dinars nets, telle que fixée par le conseil d'administration du 19 mai 2015.

D'autre part, le Directeur Général Adjoint a bénéficié de l'avantage accordé par le conseil d'administration du 11 Février 1992 aux membres de la Direction Générale et du personnel, lors de l'acquisition auprès de la société d'un appartement au prix coûtant avec une marge de 2%, selon le contrat de vente enregistré à la Recette des Finances en date du 16 Janvier 2015, et ce comme autorisé par le conseil d'administration du 12 Juin 2013.

- En l'absence d'une convention collective pour le secteur de la promotion immobilière, les membres de la direction générale ainsi que le personnel de la société bénéficient des augmentations et autres avantages prévus par la convention collective des banques et ce conformément à la décision du conseil d'administration du 4 juin 1990.
- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 15 juin 2015 a décidé de servir aux membres du conseil d'administration des jetons de présence à hauteur de 65 000 dinars en nets. Les jetons de présence non encore servis

au 31 décembre 2015 totalisent un montant brut avant retenue de 81 250 dinars.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit :

	DG		DGA	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	134 891	66 197	148 862	58 715
Charges salariales	125 185	66 197	120 779	58 715
Charges sociales	5 146	0	23 885	0
Charges fiscales	4 560	0	4 198	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0
Total en dinars	134 891	66 197	148 862	58 715

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus indiqués.

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Mohamed FESSI

Union Des Experts Comptables

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

بنك اليوباف الدولي - تونس

المقر الاجتماعي: شارع البورصة - حدائق البحيرة 2 تونس 1053

تنشر الشركة العقارية التونسية السعودية قوائمها المالية للسنة المحاسبية المختومة في 2015/12/31 والتي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 02 جوان 2016. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات طارق الزحاف و هيثم عمر.

الميزانية العمومية للسنة المالية المنتهية في 2015/12/31

بنك اليوباف الدولي - تونس

2014 US\$ 000	2015 US\$ 000	البيان	الموجودات
15 768	17 669	3	نقد و أرصدة نقدية لدى المصرف المركزي
150 378	61 754		أرصدة نقدية لدى المصارف والمؤسسات المالية
170 511	174 961	4	ودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية
22 135	5 951	5	قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف بمصارف
51 383	51 166	6	قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف زبائن
78 306	35 725		تسهيلات اعتمادات مستندية وخسم على مستندات للتحويل
7 218	6 849	8	أصول ثابتة ، بالصفى
716	1 465	9	أصول أخرى
496 415	355 540		مجموع الموجودات
			المطلوبات وحقوق المساهمين
			المطلوبات
60 871	11 852	10	ودائع المصارف المركزية
106 323	82 819	11	ودائع المصارف والمؤسسات المالية
221 870	145 708	12	ودائع الزبائن
1 270	814	13	مخصصات متنوعة
6 132	5 789	14	التزامات أخرى
396 466	246 982		مجموع المطلوبات
			حقوق المساهمين
25 000	25 000	15	رأس المال
2 500	2 500	16	احتياطي قانوني
2 000	2 000	16	احتياطي عام
62 353	70 449	17	أرباح مرحلة
8 096	8 609		أرباح الفترة
99 949	108 558		مجموع حقوق المساهمين
496 415	355 540		مجموع المطلوبات وحقوق المساهمين

جدول التعهدات خارج الميزانية للسنة المالية المنتهية في 2015/12/31
لبنك اليوباف الدولي - تونس

<u>2014</u>	<u>2015</u>		<u>التعهدات المسندة</u>
US\$ 000	US\$ 000		
295 260	279 407	25	تعهدات الإصدارات المسندة
23 555	14 703	25	تعهدات الضمانات واعتمادات الجهوز
318 815	294 110		مجموع التعهدات خارج الميزانية
5 155	5 155	26	<u>التعهدات المقبولة</u>

قائمة النتائج المحاسبية عن السنة المالية المنتهية في 2015/12/31
لبنك اليوباف الدولي - تونس

2014 US\$ 000	2015 US\$ 000	ايضاح	البيان
6 407	6 905	18	إيرادات الفوائد
(753)	(567)	19	مصروفات الفوائد
5 654	6 338		صافي الدخل من الفوائد
11 613	10 264	20	الدخل الصافي من الرسوم والعمولات
790	509	21	أرباح الصرف الأجنبي وإعادة التقييم
40	3		إيرادات تشغيلية أخرى
12 443	10 776		صافي الدخل من العمولات وغيرها
18 097	17 114		النتائج البنكية الصافي
(4710)	(4 368)		مصاريف المستخدمين
(587)	(638)	8	مخصصات استهلاكات الأصول الثابتة
(2080)	(734)	22	صافي المخصصات، الخسائر والإسترجاعات
(1697)	(1 572)		مصاريف تشغيلية أخرى
(9074)	(7 312)		إجمالي المصاريف التشغيلية
9 023	9 802		صافي أرباح النشاط قبل الضريبة على الشركات
(927)	(1 193)		الضريبة على الشركات
8 096	8 609		صافي أرباح النشاط بعد الضريبة على الشركات
3,24	3,44	23	معدل العائد للسهم الواحد
3,61	3,92		العائد على رأس المال
8,81%	8,61%		العائد على حقوق المساهمين

قائمة التدفقات النقدية عن السنة المالية المنتهية في 2015/12/31

بنك اليوباف الدولي - تونس

<u>2014</u>	<u>2015</u>	
US\$ 000	US\$ 000	
		الأنشطة التشغيلية
8 096	8 609	الأرباح الصافية للسنة المالية
		تسويات :
587	638	الاستهلاك
2 080	734	صافي المخصصات
-	-	أرباح بيع أصول ثابتة
10 763	9 981	الأرباح التشغيلية قبل التغيرات في الموجودات والمطلوبات التشغيلية
9 657	(1 483)	ودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية
(16 834)	16 184	قروض وتسهيلات للمصارف
(1 357)	(417)	قروض وتسهيلات للعملاء
(40 919)	42 581	تسهيلات اعتمادات مستكدة وخصم على مستندات للحصول
69	(749)	أصول أخرى
-	-	ودائع المصارف والمؤسسات المالية
(6 424)	(76 162)	ودائع العملاء
(2 881)	(899)	مطلوبات أخرى
(47 926)	(10 964)	صافي النقد المستخدم في أو من الأنشطة التشغيلية
		أنشطة الإستثمار
(478)	(269)	شراء أصول
-	-	بيع أصول
(478)	(269)	صافي النقد المستخدم في أو من الأنشطة الإستثمارية
		الأنشطة التمويلية
-	-	الأرباح المدفوعة
5 000	-	التوزيعات النقدية المضافة إلى الأرباح المرحلة
5 000	-	صافي النقد المستخدم في أو من الأنشطة التمويلية
(43 404)	(11 233)	التغير الصافي في الأرصدة النقدية ومايعادلها خلال السنة المالية
212 867	169 463	الأرصدة النقدية ومايعادلها في 1 يناير (بما فيها فوائد الودائع عند الاستحقاق)
169 463	158 230	الأرصدة النقدية ومايعادلها في 31 ديسمبر (الإيضاح رقم 24)

قائمة التغيرات في حقوق المساهمين عن السنة المنتهية في 2015/12/31

بنك اليوباف الدولي - تونس

رأس المال	الإحتياطي القنوني الإحتياطي العام	الأرباح المرحلة	نتيجة السنة	التوزيعات التقفية	المجموع بالآلاف
25 000	2 500	51 350	11 003	-	91 853
-	-	-	-	-	-
-	-	11 003	(11 003)	-	-
-	-	-	8 096	-	8 096
-	-	-	-	-	-
25 000	2 500	62 353	8 096	-	99 949
-	-	-	-	-	-
-	-	8 096	(8 096)	-	-
-	-	-	8 609	-	8 609
-	-	-	-	-	-
25 000	2 500	70 449	8 609	-	108 558

تجدر الإشارة أنه بإقرار المساهمين، تم التخلي عن التوزيعات التقفية لسنة 2012 و اقتراح إضافة المبلغ إلى رصيد الأرباح المرحلة، دعماً لرصيد حقوق المساهمين، صادقت الجمعية العمومية في اجتماعها بتاريخ 24/6/2014 على تلك الإضافة.

إيضاحات حول البيانات المالية في 31 ديسمبر 2015

النشاطات

تأسس بنك اليوباف الدولي - تونس كشركة مساهمة تونسية غير مقيمة مركزها تونس خفية الأسم خاضعة للقوانين النافذة في الجمهورية التونسية وخاصة القانون عدد 64-2009 المتعلق بمجلة إيداء الخدمات المالية لغير المقيمين وقانون الصرف والتجارة الخارجية والمجلة التجارية وأية تشريعات أخرى مكملة، وأصبح المصرف الليبي الخارجي المالك المباشر بنسبة 99.99% من الأسهم في رأس مال البنك اعتباراً من سنة 2001 .

أهم السياسات المحاسبية المتبعة

إن أهم السياسات المحاسبية المعتمدة في إعداد البيانات المالية هي التالية:

-تم إعداد هذه البيانات المالية وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد في تونس عملاً بأحكام القانون عدد 112-96 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 مع الاستئناس بالمعايير الصادرة عن أو المعتمدة من قبل مجلس المعايير المحاسبية الدولية و التفسيرات الصادرة عن اللجنة المالية الدولية المسؤولة عن التفسيرات.

-تم إعداد البيانات المالية وفقاً لمبدأ التكلفة التاريخية .

-تم إعداد البيانات المالية بالدولار الأمريكي لأن بنك اليوباف الدولي- تونس مؤسسة مصرفية غير مقيمة وأنه ثمة قيود على العمليات بالعملة المحلية.

-تم إعداد البيانات المالية إستناداً إلى إتفاقية ربط الأعباء مع الإيرادات.

-تم إعداد البيانات المالية وفقاً لمبدأ الحذر.

إن هذه السياسات المحاسبية مطابقة لتلك المتبعة أثناء السنة السابقة.

1-2 الودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية

تمّ قيد الودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية خالية من أية مبالغ أو مخصصات ديون معدومة.

2-2 القروض والتسهيلات

تم قيد القروض والتسهيلات بعد استبعاد أية مخصصات للديون المشكوك في تحصيلها أو مبالغ ديون معدومة، عملاً بما جاءت به مناشير البنك المركزي التونسي و المعايير المحاسبية المتعلقة بالقطاع المصرفي.

3-2 مخصصات عامة على القروض والتسهيلات

طبقاً لأحكام الفصل 10 مكرر (جديد) من منشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 يتم تكوين مخصصات ذات صبغة عامة تحت تسمية "مخصصات جماعية" لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات الجارية (صنف 0) وتلك التي تستوجب متابعة خاصة (صنف 1) على معنى الفصل 8 من نفس المنشور . ويتم تحديد مبلغ المخصصات المذكورة وفقاً للقياس المنصوص عليها في المذكرة الخاصة بالمؤسسات المالية رقم 20-2012 والصادر بتاريخ 6 ديسمبر 2012.

4-2 الودائع

تدرج ودائع العملاء بالتكلفة ناقص المبالغ المدفوعة.

5-2 الأصول الثابتة

تقيد الأصول الثابتة بتكلفتها التاريخية.

6-2 الاستهلاك

تم احتساب الاستهلاك على جميع الأصول الثابتة باستثناء الأراضي بالمعدلات المعتمدة لاستهلاك تكلفة الأصول طيلة مدتها المتوقعة.

7-2 الإيرادات

تحتسب الفوائد والرسوم ذات الصلة ضمن نتيجة السنة المحاسبية على قدر المبالغ المرتبطة بهذه السنة.

تحتسب عمولات الدراسة والتصرف وتنفيذ التمويلات وعمولات الضمان ضمن إيرادات السنة على قدر المبالغ المرتبطة بهذه السنة.

يقع تسجيل عمولات التعهدات خارج الموازنة ضمن إيرادات السنة عند تحصيلها.

تستبعد من الدخل الفوائد والعمولات المتعلقة بالحرفاء المصنفين 2, 3 و 4 وفقاً لمنشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 و المعايير المحاسبية المتعلقة بالقطاع البنكي.

8-2 الأرصدة النقدية وما يعادلها

تشمل الأرصدة النقدية وما يعادلها أرصدة العناصر التالية المستحقة خلال فترة أقصاها 3 أشهر من تاريخ دخولها في ملكية المصرف:

- النقد في الصندوق.
- الأرصدة النقدية لدى المصارف بما في ذلك البنك المركزي.
- الودائع لأجل لدى المصارف والمؤسسات المالية الأخرى.
- الودائع المستحقة للمصارف والمؤسسات المالية الأخرى.

9-2 المشتقات المالية

يتداول المصرف بأدوات مالية مشتقة لاسيما بعقود القطع الآجلة في سوق القطع الأجنبية. تقيّد الأدوات المالية المشتقة بقيمتها العادلة. تعتبر القيمة العادلة للأدوات المالية المشتقة على أنها الربح أو الخسارة غير المحقّقة والناجمة بعد تغطية قيمة المشتقات بالاستناد إلى معدلات السوق السارية أو نماذج التسعير الداخلية. تدرج المشتقات ذات القيمة السوقية الإيجابية (ربح غير محقق) في الميزانية تحت بند "موجودات أخرى" في حين تدرج المشتقات ذات القيمة السوقية السلبية (خسارة غير محقّقة) تحت بند "المطلوبات الأخرى".

10-2 المقاصة

لا تجرى المقاصة بين الموجودات والمطلوبات المالية كما لا تدرج القيمة الصافية في الميزانية الا بموجب حق قانوني يسمح بإجراء المقاصة بين المبالغ المسجلة وفي حال أراد المصرف إجراء المقاصة على أساس القيمة الصافية أو بيع الأصول وتسديد الدين في الوقت نفسه.

11-2 العملات الأجنبية

يتم تحويل حسابات الموجودات والمطلوبات المحررة بالعملات الأجنبية الى ما يوازي قيمتها بالدولار الأمريكي وفقاً لسعر الصرف الساري بتاريخ الميزانية.

تدرج أرباح أو خسائر فروقات القطع الناتجة عنها في حساب الأرباح والخسائر.

12-2 الأصول المالية المشكوك بتحصيلها أو المعدومة

تجرى عملية التقييم للأصول في نهاية السنة المالية للتحقق من وجود أي دليل موضوعي يستشف منه عدم إمكانية تحصيل أصول محددة وفي حال توفر مثل هذا الدليل يتم تحديد قيمة الأصول المشكوك في تحصيلها وتكوين المخصص اللازم لها على أساس القيمة الاقتصادية الحالية.

13-2 تاريخ الشراء والبيع

تسجل جميع عمليات البيع والشراء العادية للأصول المالية بتاريخ العملية وهو التاريخ الذي يتعهد فيه المصرف بشراء الأصول التي يستوجب تسليمها ضمن المهلة المحددة في القوانين أو المعمول بها في السوق.

أحداث بارزة متعلقة بالسنة المالية 2014

بإقرار من المساهمين تم التخلي عن التوزيعات النقدية لسنة 2012 و إضافة المبلغ إلى رصيد الأرباح المرحلة، دعماً لرصيد حقوق المساهمين، صادقت الجمعية العمومية في اجتماعها بتاريخ 2014/6/24 على تلك الإضافة.

(3) نقدية وأرصدة لدى المصرف المركزي :

2014-12-31	2015-12-31	
135	227	نقدية في الخزينة
15 633	17 442	الأرصدة النقدية لدى المصرف المركزي التونسي
15 768	17 669	

(4) ودائع لدى المصارف و المؤسسات المالية

2014-12-31	2015-12-31	
170 511	173 478	إيداعات تستحق خلال 3 أشهر
-	1 483	إيداعات تستحق بعد 3 أشهر وقبل 6 أشهر
170 511	174 961	

تشمل المبالغ المبينة أعلاه قيمة الفوائد المستحقة على الودائع في 2015/12/31

(5) قروض وسحب على المكشوف مصارف ومؤسسات مالية :

2014-12-31	2015-12-31	
18 956	2 916	سحب على المكشوف مصارف
3 033	3 035	قروض لأصالح مؤسسات مالية
146	-	مستحقات أخرى من بنوك
22 135	5 951	

(6) قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف زبائن

2014-12-31	2015-12-31	
51 085	51 880	سحب على المكشوف شركات و منظمات
616	468	سحب على المكشوف منظمات خاصة
76	12	سحب على المكشوف أفراد
13 418	13 282	الديون المشكوك في تحصيلها
65 195	65 642	
(13 812)	(14 476)	يطرح المخصصات الجماعية و الخاصة والفوائد المعلقة
51 383	51 166	

تم احتساب القروض والتسهيلات بعد استبعاد مخصصات الديون المشكوك في تحصيلها و المخصصات الجماعية في مايلي حركة المخصصات خلال السنة :

المجموع	الفوائد المعلقة	مخصصات الديون المشكوك فيها	مخصصات جماعية	
13 812	4 339	8 279	1 194	في 1 يناير:
1 338	535	803	-	مخصصات محملة على السنة (ايضاح رقم 21)
(175)	(6)	(169)	-	إسترجاع مخصصات
(499)	(56)	(443)	-	إعادة التقييم
14 476	4 812	8 470	1 194	في 31 ديسمبر 2015

تجدر الإشارة أن المخصصات الجماعية تتعلق بتغطية المخاطر الكامنة بخصوص التسهيلات المباشرة و الغير مباشرة لصالح الحرفاء الغير مصنفيين.

(7) العمليات مع الأطراف ذات العلاقة

يقوم المصرف بعمليات مع المساهمين وأعضاء المجلس والإدارة العامة في إطار نشاطه العادي وذلك على أساس معدلات فائدة وعمولات محددة من قبل الإدارة، وتعتبر جميع القروض والتسليفات الممنوحة لتلك الأطراف على أنها تسليفات غير مشكوك بتحصيلها ولايتم تكوين أي مخصصات لاستعاب أي خسارة محتملة للقروض المذكورة.

2014-12-31	2015-12-31	
		<u>عناصر الميزانية</u>
39 896	64 943	ودائع موظفة لدى المصارف والمؤسسات المالية الأخرى
111 162	61 930	ودائع مقترضة من المصارف والمؤسسات المالية الأخرى
21	-	مبالغ أخرى مستحقة من المصارف
511	466	ودائع أخرى للمصارف
3 033	3 035	قروض مؤسسات مالية
1 501	539	ودائع الزبائن
		<u>عناصر خارج الميزانية</u>
57 086	20 988	تعهدات الإعتمادات
3 955	3 955	ضمانات بنكية مستلمة مقابل تعهدات مسندة

إن الإيرادات والمصروفات المتعلقة بالعمليات مع الأطراف ذات العلاقة المدرجة في حساب الأرباح والخسائر هي التالية :

2014-12-31	2015-12-31	
493	142	إيرادات الفوائد
399	334	مصروفات الفوائد
(4)	3	الدخل الصافي من الرسوم والعمولات

* علما بأنه لم تمنح اية تسهيلات أو قروض لإعضاء مجلس الادارة وتعتبر جميع العمليات ناتجة عن أرصدة دائنة

(8) الأصول الثابتة :

إن المدة المقررة للأصول لأحساب الاستهلاك هي التالية :

الأراضي	لاستهلاك
المباني	20 سنة
الأثاث والأجهزة	3 إلى 5 سنوات
السيارات	5 سنوات

التكلفة	الأراضي	المباني	الأثاث والأجهزة	الأصول الغير ملموسة	السيارات	أصول طور الإنجاز	المجموع
الرصيد في 1 يناير	2109	4 763	3 000	1 703	166	-	11 741
إضافات	-	-	113	38	46	72	269
أصول طور الإنجاز	-	-	-	-	-	-	-
المبيوعات والتخريد	-	-	(3)	-	-	-	(3)
الرصيد في 31 ديسمبر 2015	2 109	4 763	3 110	1 741	212	72	12 007
الإستهلاك	-	-	-	-	-	-	-
الرصيد في 1 يناير	-	1 297	1 749	1 358	119	-	4 523
الإستهلاكات خلال السنة	-	238	204	108	28	-	638
المبيوعات والتخريد	-	-	(3)	-	-	-	(3)
الرصيد في 31 ديسمبر 2015	-	1 535	2 010	1 466	147	-	5 158
صافي القيمة الدفترية	-	-	-	-	-	-	-
في 31 ديسمبر 2015	2 109	3 228	1 100	275	65	72	6 849

(9) أصول أخرى :

2014-12-31	2015-12-31	
539	489	فروض للموظفين (بما فيه الدفعات المقتمة على المرتبات)
33	791	حسابات مدينة مختلفة
(13)	(12)	مخصصات على حسابات مدينة مختلفة
152	192	مضاريف مدفوعة مقدما
5	4	عمولات تحت التحصيل
-	-	أرصدة معلقة في انتظار التسوية
716	1 464	

(10) ودائع المصارف المركزية :

2014-12-31	2015-12-31	
10 862	11 852	ودائع تحت الطلب
50 000	-	ودائع لأجل تستحق خلال 3 أشهر
9	-	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
60 871	11 852	

(11) ودائع المصارف والمؤسسات المالية :

2014-12-31	2015-12-31	
55 461	22 116	ودائع تحت الطلب
50 000	60 000	ودائع لأجل
6	10	قوائد مستحقة على ودائع لأجل
856	693	تأمينات نقدية و مستحقات أخرى
106 323	82 819	

(12) ودائع الزبائن :

2014-12-31	2015-12-31	
146 098	76 397	ودائع تحت الطلب
6 276	3 880	ودائع لأجل
12 223	12 686	تأمينات نقدية
4	3	قوائد مستحقة على ودائع لأجل
57 269	52 742	ودائع أخرى
221 870	145 708	

(13) مخصصات متنوعة

المجموع	مخاطر و اعياء اخرى	فضايا قانونية	تسهيلات ائتمانية غير مباشرة	
1 270	1 249	21	-	الرصيد في 1 يناير
(635)	(635)	-	-	المستخدم خلال الفترة (إيضاح 22)
100	100	-	-	المقتطع من الإيرادات
-	-	-	-	المعاد للإيرادات
105	105	-	-	إعادة توييب
(26)	(24)	(2)	-	إعادة تقييم
814	795	19	-	الرصيد في 31 ديسمبر

(14) إلتزامات أخرى :

2014-12-31	2015-12-31	
195	86	صولات مستلمة مقدما
741	855	صندوق التقاعد
1 383	1 623	مخصص مكافأة نهاية الخدمة للموظفين
1 448	1 731	ضرائب و اشتراكات إجتماعية
2 294	1 446	مخصصات مصاريف مستحقة
71	48	دائنون مختلفون
6 132	5 789	

(15) رأس المال :

إن رأس المال المرخص والمحرم بكامله بتاريخ 31 ديسمبر 2015 و 2014 يتكون من 2,500,000 سهم عادي، بقيمة إسمية 10 دولار أمريكي للسهم الواحد

(16) الاحتياطي القانوني والاحتياطي العام :

يمثل الاحتياطي القانوني 10% من رأس المال كما هو منصوص عليه في القانون التونسي الخاص بالشركات، ولا يمكن توزيعه لكن يمكن استعماله في الحالات المنصوص عليها في القانون المذكور. تم تكوين الاحتياطي العام البالغ 2 مليون دولار أمريكي نتيجة ترحيل أرباح سنوات سابقة ولا يوجد أي قيود على توزيعه.

(17) الأرباح المرحلة

تتضمن الأرباح المرحلة المدرجة بقائمة التغيرات في حقوق المساهمين في 2015/12/31 المبالغ التالية:

2014-12-31	2015-12-31	
62 353	62 353	رصيد الأرباح المرحلة بعد تبويب ارباح السنة المالية 2013
-	8 096	الأرباح المرحلة المتعلقة بالسنوات ما بعد سنة 2013
62 353	70 449	

(18) إيرادات الفوائد :

2014-12-31	2015-12-31	
111	807	حسابات المصارف
556	585	حساباتنا لدى المراسلين
1 580	638	ودائع لأجل
4 160	4 875	القروض والتسهيلات للزبائن
6 407	6 905	

(19) مصروفات الفوائد :

2014-12-31	2015-12-31	
221	269	حسابات جارية مصارف
329	187	ودائع لأجل مصارف
153	90	حسابات جارية زبائن
38	24	ودائع لأجل زبائن
12	(3)	مصروفات فوائد أخرى
753	567	

(20) الدخل الصافي من الرسوم والعمولات :

2014-12-31	2015-12-31	
524	130	عمولات خطابات الضمان
9 646	9 246	عمولات الإعتمادات المستندية
554	251	عمولات مستندات التحصيل
720	479	عمولات خدمات الزبائن
260	236	عمولات أخرى
11 704	10 342	
(91)	(78)	بطرح عمولات مدفوعة
11 613	10 264	

(21) أرباح الصرف الأجنبي وإعادة التقييم:

2014-12-31	2015-12-31	
793	357	أرباح الصرف الأجنبي
(3)	152	أرباح وخسائر إعادة التقييم
790	509	

(22) صافي المخصصات، الخسائر والإسترجاعات

2014-12-31	2015-12-31	
1 667	803	مخصصات خاصة مكونة على القروض و التسهيلات الإئتمانية
472	100	مخصصات مكونة على مخاطر و مصاريف متنوعة
-	-	مخصصات جماعية مكونة خلال السنة على التعهدات الجارية
-	-	مخصصات مستخدمة خلال الفترة
(59)	(169)	إسترجاع مخصصات
-	-	خسائر على ديون معدومة
2 080	734	

(23) العائد على السهم :

2014-12-31	2015-12-31	
2 500	2 500	المتوسط الموزون لعدد الاسهم المتداولة خلال السنة
9 023	9 802	الأرباح الصافية للسنة قبل الضرائب
3,61	3,92	العائد على السهم قبل الضرائب
8 096	8 609	الأرباح الصافية للسنة بعد الضرائب
3,24	3,44	العائد على السهم بعد الضرائب

(24) الأرصدة النقدية ومايعادلها :

تتضمن الأرصدة النقدية ومايعادلها المدرجة بقائمة التدفقات النقدية المبالغ التالية المقيدة في الميزانية :

2014-12-31	2015-12-31	
15 768	17 669	نقد وأرصدة نقدية لدى المصرف المركزي
150 378	61 754	أرصدة نقدية لدى المصارف والمؤسسات المالية
170 511	173 478	الودائع لأجل لدى المصارف والمؤسسات المالية
(167 194)	(94 671)	الودائع المستحقة للمصارف و المؤسسات المالية الأخرى
169 463	158 230	الأرصدة النقدية ومايعادلها بتاريخ 31 ديسمبر

(25) التعهدات خارج الميزانية المسندة:

تشمل التعهدات المتعلقة بالتسهيلات الإئتمانية التي التزم المصرف بمنحها وفقاً للشروط المتعاقد عليها و كذلك الاعتمادات المستندية المعززة واعتمادات الجهوز وخطابات الضمان والقبولات لتلبية حاجيات عملاء المصرف ، وتلزمه بالقيام بالسداد نيابة عن العملاء في حال تخلفهم عن تنفيذ شروط العقد وتكون التعهدات عادة ذات تواريخ استحقاق ثابتة أو تحتوي على بنود إلغاء أخرى ، كما أنّ التعهدات قد تبلغ أجلها دون أن تصرف. عليه يمثل مجموع مبالغ العقود إنزيمات عرضية مستقبلية على المصرف. وتشمل التعهدات خارج الميزانية البنود التالية :

2014-12-31	2015-12-31	
202 144	216 300	إعتمادات مستندية للتصدير معززة
93 116	63 107	إعتمادات مستندية للتوريد
10 689	-	مستندات التحصيل مع التعهد بالدفع
2 347	-	إعتمادات التغطية
2 247	2 020	ضمانات الدفعة المقدمة
5 763	10 435	ضمانات و تعهدات بالدفع
2 144	2 248	ضمانات حسن التنفيذ
365	-	ضمانات تجارية
-	-	كفالات و ضمانات أخرى
318 815	294 110	

(26) التعهدات خارج الميزانية المقبولة

2014-12-31	2015-12-31	
5 155	5 155	ضمانات بنكية مستلمة مقابل تعهدات مسندة

التقرير العام لمراقبي الحسابات السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015

السادة مساهمي "بنك اليوباف الدولي- تونس" ،

تنفيذا لمهمة مراقبة الحسابات التي أسندت إلينا من طرف جليستكم العامة العادية، نقدّم لكم فيما يلي التقرير العام لمراقبة القوائم " لبنك اليوباف الدولي-تونس " للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015 المصاحبة لهذا التقرير و كذلك الفحوص الخاصة كما ينصّ عليها القانون والمعايير المهنية.

1. التقرير على القوائم المالية

لقد دققنا القوائم المالية " لبنك اليوباف الدولي-تونس " للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015 . تشمل هذه القوائم المالية على الموازنة و جدول التعهدات خارج الموازنة و قائمة النتائج و جدول التدفقات النقدية و كذلك ملخص من المبادئ و الطرق المحاسبية و إيضاحات أخرى حول القوائم المالية. تظهر هذه القوائم المالية أموالا ذاتية موجبة تبلغ 108 558 ألف دولار أمريكي، بما فيها 8 609 ألف دولار أمريكي النتيجة الإيجابية للسنة.

1. مسؤولية هيكل التسيير بخصوص إعداد و عرض القوائم المالية

إن إعداد و عرض هذه القوائم المالية طبقا لنظام المحاسبة للمؤسسات التونسية هو من مسؤولية هيكل تسيير البنك و مجلس إدارته. تشمل هذه المسؤولية وضع و متابعة نظام للمراقبة الداخلية المتعلقة بإعداد و تقديم قوائم مالية صادقة و خالية من إخلالات ذات أهمية جوهرية سواء كانت ناتجة عن إحتيال أو عن أخطاء كما تشمل كذلك تحديد تقديرات معقولة طبقا للظروف.

2. مسؤولية مراقبي الحسابات

تتمثل مسؤوليتنا في إبداء رأي مستقل حول هاته القوائم المالية استنادا إلى أعمال التدقيق. لقد تم تدقيقنا وفقا للمعايير المهنية المتعارف عليها في البلاد التونسية الى جانب أخذ معايير الحذر، كما حددتها مناشير البنك المركزي التونسي ، بعين الإعتبار.

تتطلب منا هذه المعايير الامتثال لقواعد اخلاقيات المهنة و تخطيط و تنفيذ أعمال التدقيق للحصول على تأكيدات معقولة بأن القوائم المالية خالية من إخلالات ذات أهمية جوهرية.

إن تدقيق القوائم المالية يستوجب القيام بإجراءات لغاية الحصول على الأدلة المؤيدة للمبالغ و الإفصاحات التي تتضمنها القوائم المالية. يركز اختيار هذه الإجراءات و تقييم احتمال وجود إخلالات ناتجة عن إحتيال أو عن أخطاء على تقييم مراقب الحسابات لنظام المراقبة الداخلية المتعلقة بإعداد و تقديم القوائم المالية مما يمكنه من تحديد إجراءات التدقيق الملائمة للظروف دون أن يكون الهدف من ذلك إبداء رأي حول فاعلية هذا النظام.

كما تشمل إجراءات التدقيق أيضا على تقييم المبادئ المحاسبية المتبعة و التقديرات الهامة التي تجريها الإدارة و كذلك تقييم العرض الشامل للقوائم المالية ككل.

نعتمد أن الإجراءات التي قمنا بها تمثل أساسا معقولا، يمكننا من إبداء رأينا حول القوائم المالية "لبنك اليوباف الدولي-تونس" .

3. الرأي على القوائم المالية

في رأينا ، إن القوائم المالية المشار إليها أعلاه صادقة و تعبر بصورة مطابقة في كل النواحي الجوهرية للوضع المالية "لبنك اليوباف الدولي-تونس" و عن نتائج أعماله و تدفقاته النقدية للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015 ، طبقا للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموما بالبلاد التونسية.

II. الفحوص الخاصة

لقد قمنا بالأعمال المتعلقة بالفحوص الخاصة كما ينص عليها القانون و المعايير المهنية.

واعتمادا على فحوصنا، فإنه ليس لدينا ملاحظات حول أمانة المعلومات المالية الواردة بالتقرير السنوي المتعلق بنشاط البنك لسنة 2015 و مطابقتها مع القوائم المالية.

و لقد قمنا ، في نطاق مراجعة حسابات "بنك اليوباف الدولي-تونس" ، بفحص إجراءات المراقبة الداخلية المتعلقة بمعالجة المعلومة المحاسبية و إعداد القوائم المالية. و نشير طبقا لمقتضيات الفصل رقم 3 من القانون عدد 94-117 بتاريخ 14 نوفمبر 1994 و المنفح للقانون عدد 96 لسنة 2005 بتاريخ 18 أكتوبر 2005، إلى أن الفحوص التي قمنا بها قد بينت جملة من النقائص في منظومة الرقابة الداخلية للبنك تم ذكرها صلب خطاب التوصية الذي تم توجيهه إلى اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي و الإدارة العامة للبنك و الذي يمثل جزءا من هذا التقرير. و من جهة أخرى، قمنا بفحص دفتر تسجيل و مسك الأوراق المالية و ذلك عملا بأحكام الفصل عدد 19 من الأمر 2001-2728 و المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 و ليس لنا ملاحظات تتعلق بتطابق مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة مع الترتيب الجاري بها العمل ماعدا إيداع كراس الشروط موضوع أمر وزير المالية المؤرخ في 28 أوت 2006.

تونس، في 14 أبريل 2016

مراقبي حسابات

عن مكتب	عن مكتب
استشارة تصرف وحوكمة	بروأوديت
هيثم عمر	طارق الزحاف

التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015

السادة مساهمي "بنك اليوباف الدولي- تونس" ،

عملا بأحكام الفصل 71 من القانون عدد 64 لسنة 2009 المتعلق بمجلة إسداء الخدمات المالية لغير المقيمين وإستنادا إلى أحكام الفصل 200 و ما يليه و الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية نحيطكم علما في ما يلي بالاتفاقيات المبرمة و العمليات المنصوص عليها في الفصول المذكورة أعلاه.

تتمثل مسؤولياتنا في التثبت من إحترام الإجراءات القانونية للترخيص و المصادقة على هذه الإتفاقيات و العمليات و ترجمتها الصحيحة في القوائم المالية.

ليس من مشمولاتنا البحث بصفة خاصة و بطريقة موسعة عن الوجود المحتمل لهذه الإتفاقيات و العمليات، ولكن من واجبنا إعلامكم بالخصائص و المعطيات الأساسية لهذه الاتفاقيات و العمليات حسب المعلومات التي قدمت إلينا والتي تمكنا من الحصول عليها عن طريق إجراءات التدقيق، دون إعطاء رأينا حول أسباب تكوينها ومدى جدواها.

يعود إليكم النظر في الفائدة المرجوة من إبرام هذه الاتفاقيات و من القيام بها و ذلك من أجل المصادقة عليها.

I. الإتفاقيات المبرمة خلال السنوات الماضية و التي لها تأثير على سنة 2015:

لقد منح "بنك اليوباف الدولي" للشركة التركية للإيجار المالي خلال سنة 2013 قرضا بقيمة 3.000.000 دولار أمريكي بتاريخ استحقاق 2016/08/14 وبنسبة فائدة تساوي الليبور لستة أشهر زائد 2.5%. و يبلغ الرصيد الباقي تسديده في 31 ديسمبر 2015 مبلغ 3.000.000 دولار أمريكي، كما بلغت الفوائد المالية الموظفة على هذا القرض لسنة 2015 و المسجلة ضمن إيرادات البنك مبلغ 89.059 دولار أمريكي.

II. واجبات و تعهدات البنك تجاه المسيرين:

عملا بمقتضيات الباب الثاني و الفقرة الخامسة من الفصل 200(جديد) من مجلة الشركات التجارية نتشرف بمدكم بواجبات و تعهدات البنك تجاه مسيريه:

1- تجاه المدير العام:

- لقد منح البنك للمدير العام بعنوان سنة 2015 :
- جراية سنوية خام بقيمة 509.306 دولار أمريكي.
- منحة الأعياد الدينية خام بقيمة 765 دولار أمريكي.
- امتيازات عينية قدرت ب 21.008 دولار أمريكي (استرجاع مصاريف مداواة، دراسة، تذاكر طائرة، ماء، غاز، كهرباء وهاتف).
• لقد وضع البنك على ذمة المدير العام مقر سكنى على ملك البنك.
• لقد وضع البنك سيارة وظيفية على ذمة المدير العام مع تحمّل مصاريفها كاملة.

2- تجاه المدير العام المساعد:

- لقد منح البنك للمدير العام المساعد بعنوان سنة 2015 :
- جراية سنوية خام بقيمة 84.227 دولار أمريكي.
- منحة الأعياد الدينية خام بقيمة 433 دولار أمريكي.
- امتيازات عينية قدرت ب 18.284 دولار أمريكي (استرجاع مصاريف مداواة، دراسة، تذاكر طائرة)
• لقد وضع البنك سيارة وظيفية على ذمة المدير العام المساعد مع تحمّل مصاريفها كاملة.

3- أعضاء مجلس الإدارة

- مصاريف و مكافأة سنوية بعنوان سنة 2015 بلغت 647.062 دولار أمريكي.

إن واجبات و تعهدات البنك تجاه المسيّرين كما هو مبين في القوائم المالية في 31 ديسمبر 2015 تتفصّل كالآتي :

أعضاء مجلس الإدارة		المدير العام المساعد (الحالي)		المدير العام المساعد (السابق)		المدير العام		
ديون مستحقة في 31/12/2015	مصاريف السنة	ديون مستحقة في 31/12/2015	مصاريف السنة	ديون مستحقة في 31/12/2015	مصاريف السنة	ديون مستحقة في 31/12/2015	مصاريف السنة	
304 000	647 062	-	76 570	16 892	-	-	463 006	جرايات، منح ومكافآت
-	-	9 198	7 657	-	-	309 054	46 301	صندوق التقاعد
-	-	11 826	11 826	-	-	435 499	65 985	مخصص مكافأة نهاية الخدمة
-	-	4 729	4 729	-	-	187 472	17 476	إجازات سنوية غير مستهلكة
304 000	647 062	25 753	100 783	16 892	-	932 024	592 767	المجموع

من جانب آخر نحيطكم علما بأن مجلس إدارتكم لم يعلمنا بحدوث عمليات أخرى خلال سنة 2015 تدخل في نطاق الفصل 71 من القانون عدد 64 لسنة 2009 المتعلق بمجلة إسداء الخدمات المالية لغير المقيمين و الفصل 200 وما يليه و الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية.

تونس، في 14 أفريل 2016

مراقبي حسابات

عن مكتب

استشارة مصرف وحوكمة

هيثم عمر

عن مكتب

بروأوديت

طارق الزحاف

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarek Ibn Ziyed Mutuelleville -1082 Tunis Mahrajène-

La Société Essoukna publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed FESSI & Mr Moncef BOUSSANOUGA-ZAMMOURI.

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

<i>ACTIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>31-déc-15</i>	<i>31-déc-14</i>
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		8 469	8 469
Amortissement de logiciel		-8 108	-7 739
		361	731
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		1 360 974	1 357 560
Amortissement des immobilisations corporelles		-992 951	-900 121
		368 023	457 438
Titres mis en équivalence	1	1 051 966	1 101 238
<i>Immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières		9 716 763	9 334 570
Provisions sur immobilisations financières		-163 984	-384 154
	2	9 552 779	8 950 416
Total des actifs immobilisés		10 973 129	10 509 824
<i>Autres actifs non courants</i>		0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		10 973 129	10 509 824
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Stocks		71 573 940	61 467 888
Provision		-119 706	-119 706
		71 454 234	61 348 182
Clients et comptes rattachés		1 198 604	3 688 231
Provision		0	0
		1 198 604	3 688 231
Autres actifs courants		1 689 211	842 352
Provision		-11 133	-11 133
		1 678 078	831 219
Placements et autres actifs financiers		995 008	1 019 780
Provision		-246 685	-246 685
		748 323	773 095
Liquidités et équivalents de liquidités		524 635	312 407
Provision		0	0
		524 635	312 407
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		75 603 874	66 953 134
TOTAL DES ACTIFS		86 577 002	77 462 958

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	NOTES	<i>31-déc-15</i>	<i>31-déc-14</i>
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
Capital social groupe		5 050 500	5 050 500
Réserve consolidés		27 419 263	25 377 947
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		32 469 763	30 428 447
Résultat de l'exercice groupe		1 930 984	3 130 245
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		34 400 747	33 558 692
Réserves minoritaires		480 637	477 749
Résultats minoritaires		62 694	56 439
Total des intérêts minoritaires		543 331	534 188
CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES	3	34 944 078	34 092 881
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts		24 986 864	24 980 502
Provisions		257 953	322 241
Autres passifs non courants		641 716	610 748
Total des passifs non courants		25 886 532	25 913 490
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés		5 886 415	4 581 389
Autres passifs courants		1 234 181	1 840 009
Concours bancaires et autres passifs financiers		18 625 795	11 035 188
Total des passifs courants		25 746 391	17 456 586
TOTAL DES PASSIFS		51 632 924	43 370 077
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		86 577 002	77 462 958

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>31-déc-15</i>	<i>31-déc-14</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus		10 005 831	16 196 792
Produits des participations		0	0
Autres produits d'exploitation		30 751	30 798
Total des produits d'exploitation		10 036 582	16 227 590
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de stock		-10 106 052	-13 306 535
Achats de terrains à construire		2 352	7 840 369
Achats Etudes et prestations		524 737	417 815
Achats de matériels, équipements et travaux		13 751 865	13 728 165
Charges de personnel		1 272 577	1 319 062
Dotations aux amortissements		93 199	94 255
Dotations aux provisions		-295 345	-144 273
Autres charges d'exploitation		620 348	832 753
Total des charges d'exploitation		5 863 680	10 781 611
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 172 902	5 445 979
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES			
Charges financières nettes		2 940 467	2 123 965
Produits des placements	4	771 420	505 009
Autres gains ordinaires		338 140	190 432
Autres pertes ordinaires		10 747	18 957
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 331 248	3 998 498
Impôt sur le bénéfice		308 569	905 056
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 022 679	3 093 442
Mise en équivalence titres		-29 001	93 242
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE		1 993 678	3 186 684
Part des minoritaires dans le résultat		62 694	56 439
Part du groupe dans le résultat		1 930 984	3 130 245

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

<i>Désignation</i>	<i>31-déc-15</i>	<i>31-déc-14</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	13 013 016	17 978 159
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-16 336 076	-25 316 974
Intérêts payés	-2 843 918	-1 786 243
Impôts sur les bénéfices payés	-476 352	-1 606 300
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>	-6 643 330	-10 731 358
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-3 415	-2 504
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	0
Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières	-1 348 005	-572 750
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 395 245	0
Dividendes reçus	344 506	297 044
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	388 331	-278 210
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements sur emprunts	16 500 000	19 380 000
Dividendes et autres distribution	-1 092 490	-1 069 805
Dividendes sur actions propres	0	0
Acquisition actions propres	0	0
Cession actions propres	0	0
Remboursement d'emprunts	-10 076 781	-8 208 610
Encaissements sur produits placements	16 794	87 166
Encaissements sur cession placements	2 195 504	11 266 266
Décaissements sur acquisition placements	-2 169 811	-11 847 447
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	5 373 215	9 607 570
VARIATION DE TRESORERIE	-881 785	-1 401 998
Trésorerie au début de l'exercice	311 773	1 713 771
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-570 012	311 773

I. Présentation de la société mère

La société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole « B.N.A.».

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5.050.500 dinars, cotée en bourse depuis le 20/09/2006.

Elle a pour objet :

- Le lotissement, l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société.

Par ailleurs, elle a réalisé plusieurs projets pour le compte, ou avec les autres sociétés du groupe, dont notamment «Les Œillets», « SIVIA », «El Médina» et « SIMPAR ».

II. Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés, du groupe ESSOUKNA, sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative au regroupement d'entreprises (NCT 38).

III. Périmètre et méthode de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe ESSOUKNA, comprend :

- La société mère : ESSOUKNA ;
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la société ESSOUKNA exerce un contrôle exclusif ;
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la société ESSOUKNA exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et d'intérêt ainsi que les méthodes de consolidations se présentent comme suit :

Sociétés consolidables	% de contrôle du groupe	Type de contrôle	Méthode de consolidation	% intérêt du groupe
ESSOUKNA	100,00%	Exclusif	Intégration globale	100,00%
ZIED	62,00%	Exclusif	Intégration globale	62,00%
LES ŒILLETS	22,22%	Influence notable	Mise en équivalence	22,22%
SIP SICAR	20,00%	Influence notable	Mise en équivalence	20,00%

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt du groupe dans les sociétés ZIED et SIP SICAR demeurent inchangés courant 2015.

Par ailleurs, le pourcentage de contrôle et d'intérêt du groupe dans la société LES ŒILLETS a connu une augmentation minime suite à l'acquisition en 2015 d'une action supplémentaire de la société.

De même, le périmètre de consolidation du groupe ESSOUKNA arrêté au 31/12/2015 n'a pas connu de variation par rapport à l'exercice précédent.

2. Méthode de consolidation

2.1 Les sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les filiales dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

2.2 Les sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les sociétés dans lesquelles la société mère n'exerce qu'une influence notable.

La méthode de la mise en équivalence consiste à :

- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif "Titres mis en équivalence ;

- Éliminer les participations des sociétés intégrées globalement dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé parmi le poste "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

IV. Notes explicatives du Bilan et de l'État de Résultat consolidé

1- Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2015, cette rubrique présente un solde de 1.051.966 dinars correspondant aux titres détenus dans le capital social des sociétés LES OEILLETS et SIP SICAR.

La détermination de la valeur de mise en équivalence ainsi que son impact sur les réserves et les résultats du groupe ESSOUKNA se présente comme suit :

Libellé	LES OEILLETS	SIP SICAR	Total
Valeur Mise en équivalence	495 932	556 034	1 051 966
Valeur comptable	200 010	600 000	800 010
Capitaux propres avant résultat	2 295 407	2 854 292	5 149 699
Résultat 2015	-63 828	-74 121	-137 949
% d'intérêt du groupe	22,22%	20,00%	-
Réserves consolidées	310 098	-29 142	280 957
Résultats consolidés	-14 177	-14 824	-29 001

2- Immobilisations financières

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015, un total de 9.552.779 dinars contre 8.950.416 dinars au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Rubrique	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Titres de participation	4 943 835	4 545 849	397 986
Autres immobilisations financières	4 772 928	4 788 721	-15 793
Provisions	-163 984	-384 154	220 170
Total	9 552 779	8 950 416	602 363

Les titres de participations détenus par le groupe ainsi que les provisions y afférentes se détaillent comme suit :

Catégorie	Raison Sociale	31/12/2015			31/12/2014		
		Valeur brute	Provisions	VCN	Valeur brute	Provisions	VCN
<i>Cotées</i>	- BNA	873 446	0	873 446	1 823 461	220 408	1 603 054
	- SIMPAR	993 936	0	993 936	993 936	-	993 936
	- ELBENE INDUSTRIE	82 440	1 278	81 162	82 440	1 381	81 059
	- TUNISRE	237 553	0	237 553	237 553	-	237 553
<i>OPCVM</i>	- SICAV – BNA	11 000	1 495	9 505	11 000	1 603	9 397
	- SICAV-AVENIR	10 525	4 610	5 915	10 525	4 161	6 364
<i>Non cotées</i>	- IFRIKIA	156 602	156 602	0	156 602	156 602	-
	- SICAV Placement Obligataire	30 000	0	30 000	30 000	-	30 000
	- SICAR – Invest	190 000	0	190 000	190 000	-	190 000
	- B.T.S	2 000	0	2 000	2 000	-	2 000
	- BNA capitaux	8 200	0	8 200	8 200	-	8 200
	- SOGEST	10	0	10	10	-	10
	- SOIVM SICAF	406 086	0	406 086	406 086	-	406 086
	- SOIVM SICAF	46 286	0	46 286	46 286	-	46 286
	- SODET SUD	1 895 750	0	1 895 750	547 750	-	547 750
Total en dinars	4 943 835	163 984	4 779 849	4 545 849	384 154	4 161 695	

3- Tableau de bouclage des capitaux propres

Libelle	ESSOUKNA	ZIED	LES ŒILLETES	SIP SICAR	Total
Pourcentage du groupe	100%	62,01%	22,22%	20,00%	Total
Intérêt des minoritaires	0%	37,99%	77,78%	80,00%	
Capital	5 050 500	1 160 280			6 210 780
Réserves légales	505 050	101 106			606 156
Autres réserves	23 823 550	0			23 823 550
Résultats reportés	2 575 916	528			2 576 444
Retraitements Résultats reportés	168 673	3 370			172 043
Résultat de l'exercice	2 000 943	164 619			2 165 562
Retraitements résultat	-143 306	423			- 142 883
Total	33 981 327	1 430 326	-	-	35 411 653
Titres de participation		719 530	-	-	719 530
Écart d'évaluation	0	0	-	-	0
Total Titres à éliminer	0	719 530	-	-	719 530
Amortissement écart d'évaluation	0	0	-	-	0
Part des minoritaires dans les réserves	0	480 637	-	-	480 637
Part des minoritaires dans le résultat	0	62 694	-	-	62 694
Réserves consolidées	27 073 190	65 117	310 098	-29 142	27 419 263
Résultat consolidé	1 857 637	102 348	-14 177	-14 824	1 930 984

4- Produits des placements

Au 31 décembre 2015, le solde de la rubrique « Produits des placements » s'élève à 771.420 dinars contre un solde de 505.009 dinars au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

ESSOUKNA	ZIED	Retraitements	Consolidé
708 295	170 549	- 107 424	771 420
708 295	170 549	- 107 424	771 420

V. Eventualités

Le groupement immobilier (dont font partie les sociétés ESSOUKNA et Immobilière Les Œillets) est actuellement défendeur dans une action en indemnisation intentée par l'entreprise ECF résultant de l'empêchement des travaux du projet Bousten 8 (lot Soukra III) et du coût de l'augmentation des prix des matériaux de construction. Le tribunal n'a pas encore rendu de jugement à ce titre.

Compte tenu du stade actuel des procédures en cours, il est actuellement impossible d'anticiper l'issue de cette affaire et de ce fait aucune provision pour risque concernant ce litige n'a été constituée dans les états financiers des deux sociétés.

D'autre part, le groupement immobilier a intenté une action au fond en recouvrement de la récupération des frais de réparation effectués et à effectuer au titre du même projet Bousten 8 (lot Soukra III) suite à la défaillance de l'entreprise ECF. Le tribunal n'a pas encore rendu de jugement à ce titre.

Par ailleurs, le groupement immobilier dispose d'une caution bancaire délivrée par l'entreprise ECF et d'une retenue de garantie non encore libérée.

Les sociétés ESSOUKNA et Immobilière Les Œillets n'ont pas procédé à la clôture de l'exercice 2015 à la constitution de provisions complémentaires (à celles habituellement constatées pour garanties données aux clients) en couverture d'un éventuel risque lié à la défaillance de l'entreprise ECF.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, et au stade actuel des procédures en cours, l'incidence définitive de cette situation sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ne peut être appréciée.

TUNIS, le 20 Mai 2016

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ESSOUKNA S.A.»

46, RUE TARAK IBN ZIED MUTUELLEVILLE
1082 TUNIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du **Groupe de la société "ESSOUKNA S.A."**, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers consolidés qui font apparaître un total net de bilan de **86.577.002 D** et un résultat bénéficiaire net de **1.930.984 D**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par la direction de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

Compte tenu des diligences accomplies, nous certifions que les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière du **Groupe de la Société "ESSOUKNA S.A."** au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que courant l'exercice 2015, la société ESSOUKNA a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant la période allant de 2011 à 2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet de porter le crédit de la TVA, au 31/12/2015, de 646 617 DT à 913 933 DT, de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse l'excédent d'impôt sur les sociétés d'un montant de 62 748 DT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la société a formulé son opposition en date du 30 décembre 2015 quant aux résultats de cette vérification fiscale.

Au 31 décembre 2015, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée par la société.

Le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de l'affaire.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés.

Moncef BOUSSANOUGA-ZAMMOURI
Managing Partner

Mohamed FESSI

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Union Des Experts Comptables

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

La société MIP publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Néjib MARRAKCHI

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

Exercice clos au 31 décembre

ACTIFS	NOTES	2015	2014
ACTIFS NON COURANTS :			
Actifs immobilisés			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	3	2 205 872	2 094 833
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>		-576 739	-460 307
		1 629 133	1 634 526
<i>Immobilisations corporelles</i>	4	16 048 508	16 970 952
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>		-6 116 501	-6 144 217
		9 932 007	10 826 735
<i>Immobilisations financières</i>	5	94 252	2 059 572
<i>Moins: provisions</i>		0	0
		94 252	2 059 572
<i>Autres actifs non courants</i>	6	536 065	1 043 097
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>12 191 457</u>	<u>15 563 931</u>
ACTIFS COURANTS			
<i>Stocks</i>	7	1 128 593	1 624 335
<i>Moins: provisions</i>		0	0
		1 128 593	1 624 335
<i>Clients et comptes rattachés</i>	8	4 897 430	4 834 728
<i>Moins: provisions</i>		-348 751	-348 751
		4 548 679	4 485 977
<i>Autres actifs courants</i>	9	2 704 604	1 955 299
<i>Moins: provisions</i>		0	0
		2 704 604	1 955 299
<i>Placements et autres actifs financiers</i>	10	2 155 812	53 887
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	11	734 343	554 592
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>11 272 031</u>	<u>8 674 090</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>23 463 488</u>	<u>24 238 021</u>

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

Exercice clos au 31 décembre

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	2015	2014
CAPITAUX PROPRES	12		
Capital social		4 398 937	4 398 937
Résultats reportés		3 537 603	4 974 915
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>7 936 540</u>	<u>9 373 852</u>
Résultat de l'exercice consolidé		-3 002 986	-1 570 337
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>4 933 554</u>	<u>7 803 515</u>
INTERETS MINORITAIRES			
Réserves		17 346	15 628
Résultat de l'exercice		-8 703	-4 502
<u>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</u>	13	<u>8 642</u>	<u>11 125</u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	14		
Emprunts à LMT		2 199 057	3 367 045
Provisions pour risques et charges		447 203	235 914
Cautions reçues		1 800	1 800
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>2 648 060</u>	<u>3 604 759</u>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	5 252 419	4 205 142
Autres passifs courants	16	4 407 308	3 445 001
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	6 213 504	5 168 478
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>15 873 231</u>	<u>12 818 621</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>18 521 291</u>	<u>16 423 380</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & DES PASSIFS</u>		<u>23 463 488</u>	<u>24 238 021</u>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinar tunisien)

Exercice clos le 31 décembre

<i>DESIGNATION</i>	<i>NOTES</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
<i>Produits d'exploitation</i>			
<i>Ventes de marchandises et de services</i>		10 033 619	10 335 759
<i>Autres produits d'exploitation</i>		115 943	124 850
<i>Production immobilisée</i>		190 219	762 812
<u>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	18	<u>10 339 781</u>	<u>11 223 421</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
<i>Achats de marchandises consommés</i>	19	5 435 137	5 375 328
<i>Charges de personnel</i>		3 004 378	2 992 449
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	20	1 792 880	1 801 226
<i>Autres charges d'exploitation</i>	21	2 204 535	1 847 223
<u>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</u>		<u>12 436 930</u>	<u>12 016 226</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-2 097 149</u>	<u>-792 804</u>
<i>Charges financières nettes</i>	22	810 825	585 487
<i>Autres gains ordinaires</i>	23	246 097	57 124
<i>Autres pertes ordinaires</i>	24	289 481	209 348
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-2 951 359</u>	<u>-1 530 516</u>
<i>Impôts sur les bénéfices</i>		60 331	44 324
<i>Résultat net de l'ensemble consolidé</i>	25	<u>-3 011 690</u>	<u>-1 574 839</u>
<i>Intérêts minoritaires</i>		-8 703	-4 502
<u>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</u>		<u>-3 002 986</u>	<u>-1 570 337</u>

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinar tunisien)

Exercice clos le 31 décembre

<i>DESIGNATION</i>	<i>NOTES</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
RESULTAT NET		<u>-3 011 690</u>	<u>-1 574 839</u>
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		1 792 880	1 801 226
- Reprises sur provisions		0	-14 850
- Variations des:			
* Stocks:		495 743	-518 555
* Créances:		-62 702	137 384
* Autres actifs:	26	-851 230	-728 905
* Fournisseurs & autres dettes:	27	2 190 618	971 970
- Plus ou moins values de cession:		-200 642	-15 906
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		352 977	57 525
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-429 422	-2 383 750
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		460 293	15 906
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-34 680	-2 002 500
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0	0
Décaissements affectés aux actifs non courants		0	-894 779
Ajustement suite entrée en périmètre de consolidation		1 018	2 976
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-2 791	-5 262 146
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Encaissement suite à l'augmentation du capital		0	5 400 004
Variation des réserves		139 246	407 153
Dividendes et autres distributions		0	0
Encaissements provenant des emprunts		369 341	2 096 689
Remboursements des emprunts		-1 230 456	-2 718 528
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-721 869	5 185 318
VARIATION DE TRESORERIE		<u>-371 683</u>	<u>-19 304</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>-1 382 170</u>	<u>-1 362 866</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	28	<u>-1 753 853</u>	<u>-1 382 170</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 : DESCRIPTION DU GROUPE

Le groupe « MIP » est composé de sept sociétés : « MIP », « MIME », « MIP PRINT », « MIME ENERGY », « MIP MALI », « DIGIDIS » et « MTPE ».

L'activité principale du groupe est :

- La publicité commerciale,
- La fabrication des panneaux et des structures métalliques, plastiques et électriques,
- La fabrication et l'installation des structures photovoltaïques,
- L'impression numérique.
- La vente des solutions média numériques.
- Et plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES

2-1/Généralités

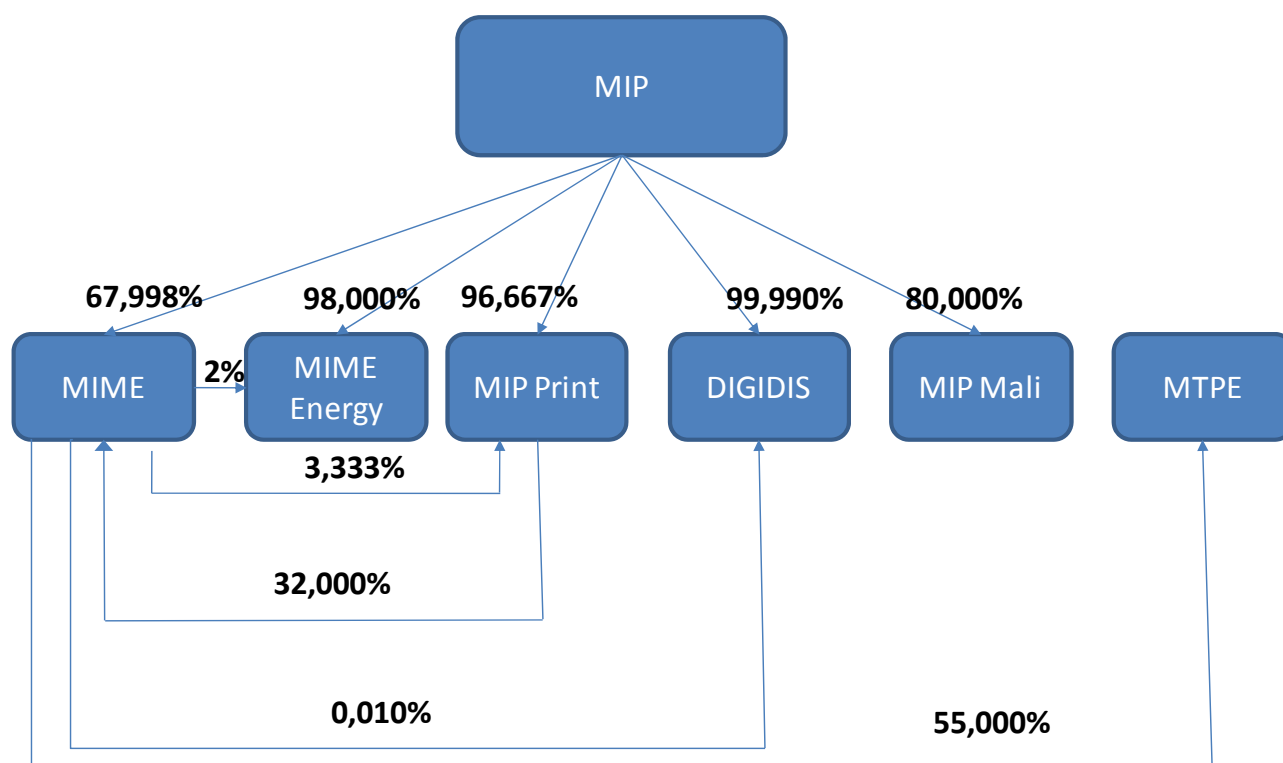
Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables et les règles de consolidation fixés par la législation tunisienne, à savoir :

- La NC 35 (Etats financiers consolidés) ;
- La NC 36 (Participations dans les entreprises associées) ;
- La NC 37 (Participations dans des co-entreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- Le système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation, d'évaluation et de divulgation des opérations.

Ces états sont exprimés en dinar tunisien.

2-2/Périmètre du groupe

L'organigramme du groupe au 31 décembre 2015 est présenté comme suit :



2-3/Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société mère « MIP », ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Pourcentage de contrôle	Degré de contrôle	Méthode de consolidation
« MIME »	99,998%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« MIP PRINT »	96,667%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« MIME ENERGY »	98,000%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« MIP MALI »	80,000%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« DIGIDIS »	99,990%	Contrôle exclusif	Intégration globale
« MTPE »	55,000%	Contrôle exclusif	Intégration globale

2-4/Pourcentages d'intérêt

Les pourcentages d'intérêt expriment la part du capital détenue par la société mère, directement ou indirectement, dans chacune des sociétés constituant le périmètre de consolidation. Ils mesurent la dépendance financière de ces sociétés par rapport au groupe et servent à répartir les réserves et le résultat de chaque société entre le groupe et les intérêts hors groupe.

Les pourcentages d'intérêts du groupe se présentent comme suit :

Société	Pays	% d'intérêt au 31/12/2015	% d'intérêt au 31/12/2014
« MIP »	TUNISIE	100,000%	100,000%
« MIME »	TUNISIE	99,998%	99,998%
« MIP PRINT »	TUNISIE	100,000%	100,000%
« MIME ENERGY »	TUNISIE	100,000%	100,000%
« MIP MALI »	MALI	80,000%	80,000%
« DIGIDIS »	TUNISIE	99,990%	99,889%
« MTPE »	MAURITANIE	55,000%	55,000%

2-5/Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

- La consolidation des sociétés de groupe donne référence à une intégration des sociétés sous contrôle exclusif ;
- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intergroupes sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

2-6/Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux actionnaires de la société mère « MIP », la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- **Ecart de première consolidation** : l'excédent du prix d'acquisition des filiales sur la quote-part des capitaux propres correspondante, à la date d'acquisition, est analysé et affecté aux rubriques d'immobilisations corporelles et incorporelles concernées et amorties, le cas échéant sur leur durée de vie. L'excédent éventuel non affecté constitue un écart d'acquisition amortissable linéairement sur une durée qui n'excède pas 20 ans.

- **Résultats inter sociétés** : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminés dans leur intégralité.

- **Présentation des intérêts minoritaires** : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 2 205 872 DT contre un solde au 31 décembre 2014 s'élevant à 2 094 833 DT et se détaillant comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Marque de fabrique	463	463	0
- Droits d'usage	112 374	112 374	0
- Fonds de Commerce	32 500	32 500	0
- Logiciels	186 959	186 959	0
- Good-will	1 873 575	1 762 537	111 039
Total	2 205 872	2 094 833	111 039

3-1/ Good-Will

La valeur brute du Good-will s'élève au 31 décembre 2015 à 1 873 575 DT représentant l'excédent du prix d'acquisition des filiales sur la quote-part des capitaux propres correspondants, à la date d'acquisition et non affecté aux rubriques d'immobilisations corporelles et incorporelles concernées.

La valeur nette du Good-will s'élève au 31 décembre 2015 à 1 589 914 DT contre 1 570 348 DT au 31 décembre 2014, soit une variation positive de 19 566 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>Valeur brute</u>	<u>Amort. Cumulés</u>	<u>Valeur nette</u>
- Acquisition par « MIP » des titres « MIME » année 2011	665 401	159 149	506 251
- Acquisition par « MIP » des titres « MIME » année 2012	270 046	52 567	217 480
- Acquisition par « MIP » des titres « MIME » année 2013	288 012	35 311	252 701
- Acquisition par « MIP » des titres « MIP MALI » année 2013	1 078	113	965
- Acquisition par « MIP PRINT » des titres « MIME » année 2014	363 869	18 792	345 077
- Acquisition par « MIP » des titres « DIGIDIS » année 2014	173 931	14 367	159 564
- Acquisition par « MIME » des titres « DIGIDIS » année 2014	200	17	183
- Acquisition par « MIP » des titres « DIGIDIS » année 2015	111 039	3 346	107 693
Total	1 873 576	283 661	1 589 914

Les écarts de première consolidation sont amortis sur 20 ans compte tenu de l'intérêt stratégique à long terme que représentent ces prises de contrôle.

3-1-1/ Good-Will « MIP » année 2011

Le Good-will « MIP » s'élève à 665 401 DT et représente la différence entre la valeur d'apport des parts sociales « MIME », soit 450 000 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit (215 401) DT.

3-1-2/ Good-Will « MIP » année 2012

Le Good-will « MIP » s'élève à 270 046 DT et représente la différence entre la valeur d'apport des parts sociales « MIME », soit 300 000 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 29 954 DT.

3-1-3/ Good-Will « MIP » année 2013

Le Good-will « MIP » s'élève à 289 115 DT et se détail comme suit :

- Un Good-will s'élevant à 288 012 DT et représente la différence entre la valeur d'acquisition des parts sociales « MIME », soit 350 000 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 61 988 DT.
- Un Good-will s'élevant à 1 078 DT et représente la différence entre la valeur d'acquisition des parts sociales « MIP MALI », soit 2 398 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 1 320 DT.

3-1-4/ Good-Will « MIP » année 2014

Le Good-will « MIP » s'élève à 173 931 DT et représente la différence entre la valeur d'apport des parts sociales « DIGIDIS », soit 179 800 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 5 869 DT.

3-1-5/ Good-Will « MIP PRINT » année 2014

Le Good-will « MIP PRINT » s'élève à 363 869 DT et représente la différence entre la valeur d'acquisition des parts sociales « MIME », soit 400 000 DT, et la quote-part de « MIP PRINT » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 36 131 DT.

3-1-6/ Good-Will « MIME » année 2014

Le Good-will « MIME » s'élève à 200 DT et représente la valeur d'acquisition des parts sociales « DIGIDIS », soit 200 DT.

3-1-7/ Good-Will « MIP » année 2015

Le Good-will « MIP » s'élève à 111 039 DT et représente la différence entre la valeur d'apport des parts sociales « DIGIDIS », soit 182 000 DT, et la quote-part de « MIP » dans les capitaux propres de celle-ci, y compris le résultat de l'exercice au cours duquel l'opération a eu lieu, soit 70 961 DT.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 16 048 508 DT contre 16 970 952 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 922 444 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Terrain	2 266	2 266	0
- Aménagement terrain	49 054	49 054	0
- Constructions	1 885	1 885	0
- Matériel & Outillage Industriel et installations techniques	1 439 268	1 593 059	-153 790
- Panneaux publicitaires et Abris bus	3 325 819	3 250 951	74 868
- Matériel de Transport	616 594	728 671	-112 077
- Matériels Informatiques et mobiliers de bureau	579 782	563 991	15 791
- Agencement et aménagement	29 484	28 467	1 017
- Panneaux et Abris bus à statut juridique particulier	4 532 876	4 531 994	882
- Matériel de transport à statut juridique particulier	777 318	832 083	-54 765
- Matériel industriel à statut juridique particulier	1 014 327	1 607 940	-593 613
- Matériel LED à statut juridique particulier	116 514	116 514	0
- Immobilisations en cours	3 563 319	3 664 078	-100 758
Total	16 048 508	16 970 952	-922 444

Les immobilisations sont amorties de manière linéaire aux taux suivants:

<u>Rubriques</u>	<u>Taux</u>
- Terrain	0%
- Aménagement terrain	10%
- Constructions	5%
- Matériel & Outillage Industriel et installations techniques	10% - 15%
- Panneaux publicitaires et Abris bus	6,67%
- Matériel de transport	20%
- Matériel Informatique et mobilier de bureau	20%
- Agencement et aménagement	15%
- Panneaux et Abris bus à statut juridique particulier	6,67%
- Matériel de transport à statut juridique particulier	33%
- Matériel industriel à statut juridique particulier	10%
- Matériel LED à statut juridique particulier	25%

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 94 252 DT contre 2 059 572 DT au 31 décembre 2014.

Ces immobilisations financières se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variations</u>
- Dépôts et cautionnements « MIP »	80 331	46 986	33 345
- Dépôts et cautionnements « MIME »	2 292	2 292	0
- Dépôts et cautionnements «DIGIDIS »	3 984	2 500	1 484
- Dépôts et cautionnements « MIP MALI »	7 645	7 794	-150
- Placement Amen Bank	0	2 000 000	-2 000 000
Total	94 252	2 059 572	-1 965 320

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 536 065 DT contre un solde au 31 décembre 2014 s'élevant à 1 043 097 DT et se détaillant comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Frais préliminaires	42 715	143 592	-100 877
- Charges à répartir	493 350	899 506	-406 155
Total	536 065	1 043 097	-507 032

NOTE 7 : STOCKS DE MARCHANDISES

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 1 128 593 DT contre 1 624 335 DT au 31 décembre 2014 enregistrant une diminution de 495 743 DT.

Ces stocks se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Stocks « MIP »	51 721	54 656	-2 935
- Stocks « MIME »	544 850	730 152	-185 302
- Stocks « MIP PRINT »	164 694	154 442	10 252
- Stocks « MIME ENERGY »	164 438	457 342	-292 905
- Stocks « DIGIDIS »	30 183	77 571	-47 387
- Stocks « MTPE »	172 706	150 172	22 534
Total	1 128 593	1 624 335	-495 743

Les stocks sont évalués à leur coût de revient en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks de produits finis et d'encours de production ne comprennent que les coûts liés à la production.

NOTE 8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 4 897 430 DT contre 4 834 728 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Clients « MIP »	2 615 494	2 434 418	181 076
- Clients « MIME »	1 259 914	1 581 939	-322 025
- Clients « MIP PRINT »	216 100	251 586	-35 487
- Clients « MIME ENERGY »	279 020	197 169	81 850
- Clients « DIGIDIS »	367 456	264 702	102 755
- Clients « MTPE »	117 955	32 500	85 455
- Clients « MIP MALI »	41 491	72 413	-30 922
Total	4 897 430	4 834 728	62 702

8-1/ Provisions pour créances douteuses

Cette rubrique présente au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 348 751 DT. Elle n'a pas subi de variation par rapport à l'exercice précédent.

Ces provisions se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Provisions « MIP »	177 886	177 886	0
- Provisions « MIME »	170 865	170 865	0
Total	348 751	348 751	0

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les « Autres actifs courants » présentent au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 2 704 604 DT contre 1 955 299 DT au 31 décembre 2014.

Les « Autres actifs courants » se justifient ainsi :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Autres actifs courants « MIP »	1 913 778	1 341 969	571 809
- Autres actifs courants « MIME »	488 685	395 395	93 289
- Autres actifs courants « MIP PRINT »	74 738	49 462	25 275
- Autres actifs courants « MIME ENERGY »	21 495	49 582	-28 087
- Autres actifs courants « DIGIDIS »	205 908	118 890	87 018
Total	2 704 604	1 955 299	749 305

NOTE 10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 2 155 812 DT contre 53 887 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation positive de 2 101 926 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Placements courants	2 000 000	0	2 000 000
- Intérêts courus	155 812	53 887	101 926
Total	2 155 812	53 887	2 101 926

NOTE 11 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2015 à 734 343 DT contre 554 592 DT au 31 décembre 2014 et s'analysent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Liquidités « MIP »	428 025	252 184	175 841
- Liquidités « MIME »	94 463	126 635	-32 172
- Liquidités « MIP PRINT »	35 785	13 220	22 565
- Liquidités « MIME ENERGY »	85 966	86 963	-996
- Liquidités « DIGIDIS »	15 051	47 816	-32 765
- Liquidités « MTPE »	40 602	13 246	27 356
- Liquidités « MIP MALI »	34 452	14 529	19 923
Total	734 343	554 592	179 752

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2015 à 7 936 540 DT contre 9 373 852 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Capital social	4 398 937	4 398 937	0
- Résultats reportés	3 537 603	4 974 915	-1 437 312
Total	7 936 540	9 373 852	-1 437 312

NOTE 13 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans les capitaux propres et dans le résultat net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus par la société mère « MIP » ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de ses filiales.

Les intérêts minoritaires s'élèvent au 31 décembre 2015 à 8 642 DT contre 11 125 DT au 31 décembre 2014 et se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Quote-part des minoritaires dans les réserves des sociétés consolidées	17 346	15 628	1 718
- Quote-part des minoritaires dans les résultats des sociétés consolidées	-8 703	-4 502	-4 201
Total	8 642	11 125	-2 483

NOTE 14 : PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 2 648 060 DT contre 3 604 759 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Emprunt à LMT	2 199 057	3 367 045	-1 167 988
- Provisions pour risques et charges « MIP »	447 203	235 914	211 289
- Cautions reçues	1 800	1 800	0
Total	2 648 060	3 604 759	-956 699

NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes envers les fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2015 à 5 252 419 DT contre un solde au 31 décembre 2014 de 4 205 142 DT. Elles se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Fournisseurs « MIP »	3 528 856	2 307 135	1 221 721
- Fournisseurs « MIME »	959 830	1 003 679	-43 850
- Fournisseurs « MIP PRINT »	268 406	262 214	6 192
- Fournisseurs « MIP MALI »	114 210	131 248	-17 038
- Fournisseurs « MIME ENERGY »	174 522	358 262	-183 740
- Fournisseurs « MTPE »	39 768	0	39 768
- Fournisseurs « DIGIDIS »	166 828	142 604	24 224
Total	5 252 419	4 205 142	1 047 277

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 4 407 308 DT contre un solde au 31 décembre 2014 de 3 445 001 DT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Autres passifs courants « MIP »	1 773 404	1 403 639	369 764
- Autres passifs courants « MIME »	1 221 556	1 232 106	-10 549
- Autres passifs courants « MIP PRINT »	743 504	319 315	424 188
- Autres passifs courants « MIME ENERGY »	67 172	32 950	34 222
- Autres passifs courants « MIP MALI »	111 008	159 652	-48 645
- Autres passifs courants « DIGIDIS »	186 480	121 645	64 835
- Autres passifs courants « MTPE »	304 185	175 692	128 493
Total	4 407 308	3 445 001	962 307

NOTE 17: CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et les autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 6 213 504 DT contre 5 168 478 DT au 31 décembre 2014.

Ces soldes se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Concours bancaires « MIP »	3 708 185	3 309 840	398 345
- Concours bancaires « MIME »	1 977 254	1 430 977	546 277
- Concours bancaires « MIP PRINT »	233 452	147 669	85 783
- Concours bancaires « MIME ENERGY »	287 865	205 276	82 589
- Concours bancaires « MTPE »	42	0	42
- Concours bancaires « DIGIDIS »	6 707	74 716	-68 009
Total	6 213 504	5 168 478	1 045 026

NOTE 18 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2015 à 10 339 781 DT contre un total au 31 décembre 2014 de 11 223 421 DT et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Ventes et services	10 033 619	10 335 759	-302 140
- Autres produits d'exploitation	115 943	124 850	-8 907
- Production immobilisée	190 219	762 812	-572 593
Total	10 339 781	11 223 421	-883 640

18-1/Ventes et services

Cette rubrique présente au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 10 033 619 DT contre un solde au 31 décembre 2014 de 10 335 759 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Ventes « MIP »	6 465 796	7 195 636	-729 840
- Ventes « MIME »	418 437	1 604 968	-1 186 531
- Ventes « MIP PRINT »	261 377	306 888	-45 511
- Ventes « MIP MALI »	333 872	269 736	64 136
- Ventes « DIGIDIS »	1 936 088	480 007	1 456 081
- Ventes « MIME ENERGY »	467 568	446 025	21 543
- Ventes « MTPE »	150 482	32 500	117 982
Total	10 033 619	10 335 759	-302 140

NOTE 19 : ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMES

Les achats consommés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 5 435 137 DT contre 5 375 328 DT au 31 décembre 2014.

Ces achats consommés se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Achats « MIP »	2 347 420	2 662 870	-315 450
- Achats « MIME »	354 780	840 523	-485 744
- Achats « MIP PRINT »	661 587	812 279	-150 692
- Achats « MIP MALI »	106 302	69 040	37 262
- Achats « DIGIDIS »	1 512 815	424 193	1 088 622
- Achats « MIME ENERGY »	367 440	533 878	-166 438
- Achats « MTPE »	84 794	32 544	52 250
Total	5 435 137	5 375 328	59 810

NOTE 20: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 1 792 880 DT contre 1 801 226 DT au 31 décembre 2014. Elle se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Dotations « MIP »	1 334 179	1 330 862	3 317
- Dotations « MIME »	257 966	314 152	-56 186
- Dotations « MIP PRINT »	23 402	22 922	480
- Dotations « MIP MALI »	65 972	54 912	11 059
- Dotations « MIME ENERGY »	771	195	576
- Dotations « DIGIDIS »	19 117	10 680	8 437
- Dotations « Good-will »	91 473	67 502	23 971
Total	1 792 880	1 801 226	-8 346

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation présentent au 31 décembre 2015 un solde s'élevant à 2 204 535 DT contre un solde au 31 décembre 2014 de 1 847 223 DT et s'analysent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Autres charges d'exploitation « MIP »	1 577 106	1 241 839	335 267
- Autres charges d'exploitation « MIME »	267 485	332 726	-65 241
- Autres charges d'exploitation « MIP PRINT »	111 626	84 480	27 146
- Autres charges d'exploitation « MIME ENERGY »	33 575	41 673	-8 097
- Autres charges d'exploitation « MIP MALI »	109 914	107 904	2 010
- Autres charges d'exploitation « DIGIDIS »	58 346	25 820	32 526
- Autres charges d'exploitation « MTPE »	46 482	12 781	33 701
Total	2 204 535	1 847 223	357 312

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières totalisent au 31 décembre 2015 un montant s'élevant à 810 825 DT contre un montant au 31 décembre 2014 de 585 487 DT et se détaillent ainsi :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Charges financières nettes « MIP »	425 493	410 189	15 304
- Charges financières nettes « MIME »	287 159	140 933	146 226
- Charges financières nettes « MIP PRINT »	34 314	29 259	5 055
- Charges financières nettes « MIME ENERGY »	34 551	4 115	30 436
- Charges financières nettes « DIGIDIS »	29 306	1 584	27 721
- Charges financières nettes « MTPE »	2	-593	596
Total	810 825	585 487	225 338

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent au 31 décembre 2015 un montant s'élevant à 246 097 DT contre un montant au 31 décembre 2014 de 57 124 DT et se détaillent ainsi :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Gains ordinaires « MIP »	158 293	6 994	151 299
- Gains ordinaires « MIME »	83 552	47 350	36 203
- Gains ordinaires « MIP PRINT »	600	51	549
- Gains ordinaires « MIME ENERGY »	3 550	120	3 430
- Gains ordinaires « DIGIDIS »	102	2 610	-2 508
Total	246 097	57 124	188 972

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires totalisent au 31 décembre 2015 un montant de 289 481 DT contre 209 348 DT au 31 décembre 2014.

Ces soldes se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Pertes ordinaires « MIP »	144 438	87 083	57 356
- Pertes ordinaires « MIME »	46 794	105 801	-59 007
- Pertes ordinaires « MIP PRINT »	53 945	14 081	39 864
- Pertes ordinaires « MIME ENERGY »	13 701	5	13 696
- Pertes ordinaires « DIGIDIS »	30 602	2 378	28 224
Total	289 481	209 348	80 132

NOTE 25 : RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Le résultat net revenant à la société consolidante « MIP » s'élève à (3 011 690) DT résultant des retraitements des résultats des différentes sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation.

Il se détaille comme suit :

Société	Résultat 2015	Retraitements	Solde
- MIP	-1 688 692	73 270	-1 761 961
- MIME	-919 222	21 796	-941 018
- MIP PRINT	-175 918	18 193	-194 112
- MIP MALI	25 948	0	25 948
-MIME ENERGY	-200 397	0	-200 397
- DIGIDIS	90 691	0	90 691
- MTPE	-30 840	0	-30 840
Total			-3 011 690
- Résultat du groupe			-3 002 986
- Intérêts minoritaires			-8 703

NOTE 26 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS

La variation des autres actifs courants s'élève à (851 230) DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Autres actifs courants « MIP »	1 913 778	1 341 969	-571 809
- Autres actifs courants « MIME »	488 685	395 395	-93 289
- Autres actifs courants « MIP PRINT »	74 738	49 462	-25 275
- Autres actifs courants « MIME ENERGY »	21 495	49 582	28 087
- Autres actifs courants « DIGIDIS »	205 908	118 890	-87 018
- Placement et autre actifs financiers « MIP »	101 340	53 391	-47 949
- Placement et autre actifs financiers « MIME »	860	60	-800
- Placement et autre actifs financiers « MIME ENERGY»	4 946	0	-4 946
- Placement et autre actifs financiers « MIP PRINT »	48 231	0	-48 231
- Placement et autre actifs financiers « DIGIDIS »	436	436	0
Total	2 860 416	2 009 186	-851 230

NOTE 27: VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

La variation des fournisseurs et autres dettes s'élève à 2 190 618 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
(+) Fournisseurs et comptes rattachés	5 252 419	4 205 142	1 047 276
(+) Autres passifs courants	4 407 308	3 445 001	962 308
Ajustement pour :			
(+) Intérêts courus	321 267	140 233	181 034
Total	9 980 994	7 790 376	2 190 618

NOTE 28 : NOTE SUR LE RAPPROCHEMENT DES MONTANTS DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La trésorerie est négative de 1 753 853 DT au 31 décembre 2015 contre un montant négatif de 1 382 170 DT au 31 décembre 2014.

Elle se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
- Liquidités « MIP »	428 025	252 184
- Liquidités « MIME »	94 463	126 635
- Liquidités « MIP PRINT »	35 785	13 220
- Liquidités « MIP MALI »	34 452	14 529
- Liquidités « MIME ENERGY »	85 966	86 963
- Liquidités « DIGIDIS »	15 051	47 816
- Liquidités « MTPE »	40 602	13 246
- Découverts bancaires « MIP »	-1 240 555	-973 626
- Découverts bancaires « MIME »	-765 682	-568 876
- Découverts bancaires « MIP PRINT »	-200 900	-118 850
- Découverts bancaires « MIME ENERGY »	-279 205	-203 452
- Découverts bancaires « MTPE »	-42	0
- Découverts bancaires « DIGIDIS »	-1 811	-71 959
Total	-1 753 853	-1 382 170

NOTE 29 : MOUVEMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont passés de 7 814 640 DT au 31 décembre 2014 à 4 942 197 DT au 31 décembre 2015.

Cette variation est détaillée dans le tableau suivant :

Libellé	Capital	Réserves consolidés	Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>Soldes au 31/12/2014</i>	<i>4 398 937</i>	<i>3 404 578</i>	<i>7 803 515</i>	<i>11 125</i>	<i>7 814 640</i>
Distribution dividendes		0	0	0	0
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales		133 025	133 025	6 221	139 246
Augmentation du capital en 2015			0		0
Prime d'émission			0		0
Réaffectation réserves					0
Résultat au 31/12/2015		-3 002 986	-3 002 986	-8 703	-3 011 689
Total des capitaux propres au 31/12/2015	4 398 937	534 617	4 933 554	8 643	4 942 197

NOTE 30 : LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION								
(exprimé en dinars)								
PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2015	2014		2015	2014		2015	2014
Revenus	10 033 619	10 335 759	Coût des matières consommées	5 435 137	5 375 328			
Autres produits d'exploitation	115 943	124 850				Production	10 339 781	11 223 421
Production immobilisée	190 219	762 812						
Production	10 339 781	11 223 421	Achats consommés	5 435 137	5 375 328	Marge commerciale	4 904 644	5 848 094
Marge commerciale	4 904 644	5 848 094	Autres charges externes	2 074 488	1 708 391			
Sous total	4 904 644	5 848 094	Sous total	2 074 488	1 708 391	Valeur ajoutée brute	2 830 156	4 139 703
Valeur ajoutée brute	2 830 156	4 139 703	Impôts et taxes	130 047	138 831			
			Charge de personnel	3 004 378	2 992 449			
Sous total	2 830 156	4 139 703	Sous total	3 134 425	3 131 281	Excédent brut d'exploitation	- 304 269	1 008 422
Excédent brut d'exploitation	- 304 269	1 008 422						
Autres gains ordinaires	246 097	57 124	Charges financières	957 692	651 872			
Produits financiers	146 867	66 385	Dotations aux amortissements et provisions	1 792 880	1 801 226			
Transfert et reprise de charges			Autres Pertes ordinaires	289 481	209 348			
			Impôt sur les bénéfices	60 331	44 324			
Sous total	88 695	1 131 931	Sous total	3 100 384	2 706 770	Résultat des activités ordinaires	-3 011 690	-1 574 839
Résultat positif des activités ordinaires	-3 011 690	-1 574 839	Résultat négatif des activités ordinaires			Résultat net de l'exercice	-3 011 690	-1 574 839
Effet positif des modifications comptables			Effet négatif des modifications comptables			Résultat net après modifications comptables	-3 011 690	-1 574 839

NOTE 31 : ENGAGEMENTS HORS BILAN « MIP »

31-1/ Emprunt AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme d'UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE DINARS (1 150 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires, la société « MIP » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

- 1- Un nantissement de matériel roulant sur des véhicules;
- 2- Un nantissement de matériel de premier rang, sur un matériel exploité par la société emprunteuse dans son activité et implanté dans divers emplacements, sis à Tunis, 1 Rue 8612, impasse N°5, Zone industrielle de la Charguia :

31-2/ Emprunt BTK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, soit la somme de TROIS CENT VINGT SEPT MILLE NEUF CENT DINARS (327 900 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires, la société « MIP » affecte spécialement au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, qui accepte :

- 1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle Charguia 1, comprenant notamment:
 - L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
 - Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
 - La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

- 2- Un nantissement de premier rang, sur un ensemble de matériel roulant.

31-3/ Emprunt QNB

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de QATAR NATIONAL BANK, soit la somme d'UN MILLION QUATRE CENT SEPT MILLE CENT QUARANTE DEUX DINARS 856 MILLIMES (1 407 142,856 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires. La société « MIP » affecte spécialement au profit de la QATAR NATIONAL BANK, qui accepte :

- 1- Une hypothèque immobilière de 1^{er} rang sur terrain d'une superficie approximative de 2 170 m² sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9.
- 2- Des cautions personnelles et solidaires de Mr Mohamed Hédi CHERIHA et Mr Mehdi CHERIHA qui déclarent se porter cautions personnelles et solidaires de l'emprunteuse et ce jusqu'à parfait paiement.

31-4/ Emprunt AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de DEUX CENTS MILLE DINARS (200 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIP » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte des cautions personnelles et solidaires de Mr Mohamed Hédi CHERIHA et Mr Mehdi CHERIHA qui déclarent se porter cautions personnelles et solidaires de l'emprunteuse et ce jusqu'à parfait paiement.

31-5/ Emprunt AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de CINQ CENT CINQUANTE MILLE DINARS (550 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires la société « MIP » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

1- Une hypothèque immobilière de 2^{ème} rang d'une superficie approximative de 1 890 m² sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9 dont la propriété revenant à la société MIME.

2- Une hypothèque immobilière de 2^{ème} rang d'une superficie approximative de 2 170 m² sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9 dont la propriété revenant à la société MIP.

31-6/ Emprunt QNB

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de QATAR NATIONAL BANK, soit la somme de CENT CINQUANTE MILLE DINARS (150 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires. La société « MIP » affecte spécialement au profit de la QATAR NATIONAL BANK, qui accepte une hypothèque immobilière de 1^{er} rang d'une superficie approximative de 2 170 m² sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9 dont la propriété revenant à la société MIP.

31-7/ Crédits de gestion BTK

Pour sûreté, garantie et conservation du remboursement et du paiement de toutes les sommes générées par des opérations généralement quelconque et notamment de compte courant , d'effets de commerce souscrits, acceptés ou endossés par l'emprunteuse ,Aval et caution pouvant être dus par l'emprunteur à la BTK à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit à concurrence d'un montant en principal d'UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE MILLE DINARS (1 850 000 DT), la société « MIP » affecte spécialement au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, qui accepte :

1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle charguia 1, comprenant notamment:

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
- Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds, ceci au cas où le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.

- La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

31-8/ Crédits de gestion QNB

Pour sûreté, garantie et conservation du remboursement et du paiement de toutes sommes générées par des opérations généralement quelconque et notamment de compte courant, d'effets de commerce souscrits, acceptés ou endossés par l'emprunteuse, Aval et caution, ouverture d'accréditif que la société doit ou pourrait devoir à la QNB à hauteur d'un montant de HUIT CENT CINQUANTE MILLE DINARS (850 000 DT)

1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle Charguia 1, comprenant notamment:

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
- Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds, ceci au cas où le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
- La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

31-9/ Cautions reçues

- La société « MIME » a donné une caution solidaire et hypothécaire au profit de la banque « QNB » et ce pour garantir un crédit leasing contracté par la société « MIP » et relatif à l'acquisition de cent abris bus. Ce crédit s'élève à 424 200 Dinars hors TVA.
- La société « MIME » a donné une caution hypothécaire de 2ème rang portant sur le lot n°18 sis à la zone industrielle Soliman objet du titre foncier n° 503012 Tunis; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIP ». Ce crédit s'élève à 550 000 Dinars.
- Monsieur Mehdi CHERIHA a donné son aval à la société « MIP » pour tous les crédits de leasing dont l'encours en principal s'élève au 31 décembre 2014 à 1 858 462 Dinars HT.
- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA.

Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :

- Crédit QNB : montant 1 407 143 Dinars.
- Crédit QNB : montant 150 000 Dinars.
- Crédit de gestion BTK : montant 1 850 000 Dinars.
- Crédit de gestion QNB : montant 850 000 Dinars.
- Crédit de gestion Amen bank : montant 1 100 000 Dinars.

- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur Mehdi CHERIHA.

Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :

- Crédit QNB: montant 1 407 143 Dinars.
- Crédit AB : montant 200 000 Dinars.

- Crédit QNB : montant 150 000 Dinars.
- Crédit de gestion BTK : montant 1 850 000 Dinars.
- Crédit de gestion QNB : montant 850 000 Dinars.
- Crédit de gestion Amen Bank : montant 1 100 000 Dinars.

31-10/ Cautions données

- La société a donné une caution hypothécaire de 1er rang portant sur la totalité du duplex N°B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El Menzah VI, Ariana , ainsi que les parts indivises y afférentes , à distraire du titre foncier N°12389 Ariana, acquise suivant acte sous seing privé enregistré le 18-10-2008 sous le N°8106327; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIME ». Ce crédit s'élève à 400 000 Dinars.
- La société a donné une caution hypothécaire portant sur la totalité du duplex N°B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El Menzah VI, Ariana , ainsi que les parts indivises y afférentes , à distraire du titre foncier N°12389 Ariana, au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « DISMATIC ». Ce crédit s'élève à 150 000 Dinars.
- La société a donné une caution au profit de la société « MIP MAURITANIE » pour un montant de 165 334 Dinars.

NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN « MIME »

32-1/ Emprunts

AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de QUATRE CENT VINGT TROIS MILLE DINARS (423 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

1. Un nantissement de matériel roulant sur les véhicules ci-après désigné :

MARQUE ET NATURE	IMMATRICULATION
- Véhicule Mitsubishi	121 TUNIS 3034
- Véhicule Mitsubishi	121 TUNIS 3035
- Véhicule Mitsubishi	121 TUNIS 3036
- Véhicule Ford	126 TUNIS 7466
- Véhicule Ford	126 TUNIS 7469
- Véhicule Ford	126 TUNIS 8740
- Véhicule Ford	126 TUNIS 8739
- Véhicule Ford	126 TUNIS 7474
- Véhicule Toyota	131 TUNIS 2637
- Véhicule Fiat	135 TUNIS 9769

2. En nantissement de matériel de premier rang, sur :

- Une machine d'impression (Hewlet Packard)
- Une machine découpe (Raven)
- Une machine laminoire (Media Presse)

32-2/ Emprunts QNB 300 000 DT

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la TQB, soit la somme de TROIS CENT MILLE DINARS (300 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de la TQB, qui accepte :

- Une hypothèque immobilière de 1er rang sur le terrain d'une superficie approximative de 1890 m² , sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot N°18 du plan de lotissement du titre foncier N°503012 Tunis et acquis suivant acte SSP enregistré le 27/10/2011 sous le N°00465 quittance N°M007498.

32-3/ Emprunts QNB 300 000 DT

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la TQB, soit la somme de TROIS CENT MILLE DINARS (300 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de la TQB, qui accepte :

- Une hypothèque immobilière de 1er rang sur le terrain d'une superficie approximative de 1890 m² , sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot N°18 du plan de lotissement du titre foncier N°503012 Tunis et acquis suivant acte SSP enregistré le 27/10/2011 sous le N°00465 quittance N°M007498.

32-4/ Emprunts QNB 150 000 DT

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la TQB, soit la somme de CENT CINQUANTE MILLE DINARS (150 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de la TQB, qui accepte :

- Une hypothèque immobilière de 1er rang sur le terrain d'une superficie approximative de 1890 m² , sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot N°18 du plan de lotissement du titre foncier N°503012 Tunis et acquis suivant acte SSP enregistré le 27/10/2011 sous le N°00465 quittance N°M007498.

32-5/ Emprunt AMEN BANK 400 000 DT

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de QUATRE CENT MILLE DINARS (400 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités et frais accessoires : la société « MIME » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

- Une hypothèque immobilière de 2eme rang sur le terrain d'une superficie approximative de 1890 m² , sis à la Z.I de Soliman, représentant le lot N°18 du plan de lotissement du titre foncier N°503012 Tunis et acquis suivant acte SSP enregistré le 19/12/2011 sous le N°11909941 quittance N°M094766

32-6/ Cautions données

. La société a accordé une caution solidaire et hypothécaire en faveur de la TQB leasing et ce pour garantir un crédit accordé à la société MIP pour l'achat d'un lot de matériel acquis en location financière au prix de 424 200 Dinars.

. La société a accordé une caution hypothécaire de 2^{ème} rang portant sur le lot N°18 de 1 890 m² titre foncier N° 503012 Tunis Z.I.A.F.I. Soliman en faveur de l'AMEN BNK et ce pour garantir un crédit accordé à la société MIP d'un montant de 550 000 Dinars.

32-7/ Cautions reçues

Crédits leasing :

. Monsieur Mehdi CHRIHA a donné une caution personnelle et solidaire à la société « MIME » pour un ensemble de crédits de leasing dont l'encours en principal s'élève au 31 décembre 2015 à 70 188 Dinars hors TVA.

Emprunts bancaires :

- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur Mohamed Hédi CHRIHA et Monsieur Mehdi CHRIHA. Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :
 - Crédit QNB : Montant 300 000 Dinars
 - Crédit QNB : Montant 300 000 Dinars
 - Crédit QNB : Montant 150 000 Dinars

- La société « MIP » a donné une caution hypothécaire de 1^{er} rang portant sur la totalité du duplex N°B 157 situé à la résidence les UV4, type 7Bis, sise à El menzah VI, ariana , ainsi que les parts indivises y afférentes , à distraire du titre foncier N°12389 Ariana, acquise suivant acte sous seing privé enregistré le 18-10-2008 sous le N°8106327; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société. Ce crédit s'élève à 400 000 Dinars.

Crédits de gestion :

La société a obtenu un aval personnel de Messieurs Mohamed Hédi CHRIHA et Mehdi CHRIHA sur les crédits de gestion suivants :

- Crédit QNB : Montant 430 000 Dinars
- Crédit AB/107665 : Montant 610 000 Dinars
- Crédit BTK : Montant 280 000 Dinars

NOTE 33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN « MIP PRINT »

33-1/ Cautions reçues

Crédits de gestion :

La société a obtenu un aval personnel de Monsieur « Mehdi CHERIHA » sur une enveloppe de crédit à court terme auprès de l'Amen Bank, dont la somme globale en principal s'élève à CENT QUATRE VINGT MILLE (180 000) DINARS détaillée comme suit :

- Escompte lettre de crédit refinancement de Soixante mille dinars 60 000 Dinars.
- Découverts en compte de Cinquante mille dinars (50 000).
- Cession de créances professionnelles de Soixante dix mille dinars (70 000).

Crédits leasing :

Monsieur « Mehdi CHERIHA » a donné son aval personnel et solidaire à la société « MIP PRINT » pour un ensemble de crédits de leasing dont l'encours en principal s'élève au 31 décembre 2015 à 23 521 Dinars hors TVA.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
DE L'EXERCICE 2015**

Messieurs,

1- En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 01 juin 2015, nous avons examiné les états financiers consolidés de la société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » arrêtés au 31 décembre 2015.

2- Les comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

3- Notre examen a été effectué conformément aux normes professionnelles en vigueur et a comporté des vérifications de la comptabilité et toutes autres procédures de révision que nous avons jugées nécessaires eu égard aux circonstances.

4- Les états financiers consolidés ci-joints, arrêtés au 31 décembre 2015, font apparaître un total bilan qui s'élève à 23 463 488 Dinars et un résultat déficitaire consolidé de 3 002 986 Dinars.

5- Les immobilisations corporelles totalisent des montants brut et net respectivement de 16 048 508 Dinars et 9 932 007 Dinars.

Ces immobilisations n'ont pas été inventoriées à la date de clôture de l'exercice.

L'incidence éventuelle du résultat d'un éventuel inventaire sur les états financiers consolidés ne peut être valablement appréhendée.

6- La société « MIP » a procédé à la date du 25 juin 2013 à l'augmentation de son capital par incorporation de la réserve spéciale d'investissement. Cette opération risque d'entraîner la déchéance des dégrèvements fiscaux déjà obtenus et s'élevant à deux cent soixante dix mille dinars.

Ce risque fiscal n'a été provisionné que pour 180 000 Dinars.

7- Les actifs courants présentant des risques de non recouvrement totalisent au 31 décembre 2015 la somme de 2 880 825 Dinars et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
Clients	1 073 498
Clients effets à recevoir/ Impayés	103 322
Clients douteux	662 504
Chèques en caisse/ Impayés	165 860
Débiteurs divers	755 939
Intérêts courus	48 206
Compte d'attente	71 496
Total	2 880 825

Ces sommes n'ont été provisionnées que pour 348 751 Dinars.

8- Le solde du compte « Charges comptabilisées d'avance » chez « MIP » s'élevant à 306 198 Dinars consigne des sommes d'un montant de 182 282 Dinars relatives à des espaces publicitaires achetés et non consommés et dont la date limite d'utilisation a expiré le 07 avril 2016.

Par conséquent, ces sommes devraient être reclassées en charges.

9- Les pertes cumulées de la société « MIME » s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1 649 288 Dinars et dépassent le capital social.

Cette situation révèle l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité à poursuivre l'exploitation et, en conséquence, la société peut être dans l'incapacité de recouvrer ses actifs ou de payer ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Aussi, le reliquat du GOOD WILL afférent à cette société et s'élevant à 1 321 509 Dinars doit être déprécié.

10- Les stocks de la société « MIME » consignent des abribus ainsi que leurs composantes pour une valeur globale de 248 288 Dinars.

S'agissant d'articles spécifiques destinés à la société « MIP » et en l'absence de commandes de cette dernière, ces stocks risquent de ne pouvoir être vendus.

11- A notre avis, et sous réserve des observations mentionnées au niveau des paragraphes 5 à 10, les états financiers consolidés, tels qu'ils sont annexés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des mouvements de trésorerie pour l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

12- Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 25 mai 2016

Néjib MARRAKCHI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE LAND'OR
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La société LAND'OR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Hassen BOUAITA (F.M.B.Z KPMG TUNISIE) et Mr Ahmed BELAIFA (M.T.B.F).

GROUPE LAND'OR
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

(Exprimé en DT)

ACTIFS	Notes	31-déc.-2015	31-déc.-2014
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	2 577 868	2 473 814
Moins (Amortissement)		<1 351 532>	<1 139 760>
Total Immobilisations Incorporelles		1 226 336	1 334 054
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	40 376 273	39 663 411
Moins (Amortissement)		<15 735 697>	<13 900 515>
Total Immobilisations Corporelles		24 640 576	25 762 896
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.3	18 883	25 338
Total des Actifs Immobilisés		25 885 795	27 122 288
Autres Actifs Non Courants	3.4	761 528	2 169 429
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		26 647 323	29 291 717
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.5	14 098 519	12 813 063
Moins (Provisions)		<474 234>	<208 841>
Total des Stocks		13 624 285	12 604 222
Clients Et Comptes Rattachés	3.6	10 680 074	9 038 028
Moins (Provisions)		<2 540 726>	<2 100 280>
Total des Clients et Comptes Rattachés		8 139 348	6 937 748
Autres Actifs Courants	3.7	5 994 576	5 084 820
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.8	1 470 245	1 886 007
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		29 228 454	26 512 797
TOTAL DES ACTIFS		55 875 777	55 804 514

GROUPE LAND'OR
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

(Exprimé en DT)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-déc.-2015	31-déc.-2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		4 846 875	4 846 875
Réserves consolidées (*)		<13 841 226>	<11 026 566>
Autres Capitaux Propres(*)		12 382 152	12 393 009
Ecart De Conversion (*)		<226 124>	<349 285>
Résultat De l'Exercice		694 522	<2 825 591>
Capitaux propres-part du groupe (*)	4.1	3 856 199	3 038 442
Intérêts Minoritaires (*)	4.1	198	139
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		3 856 397	3 038 581
PASSIFS			
Passifs Non Courants			
Emprunts	4.2	10 420 041	12 979 557
Provisions	4.3	460 000	641 470
Total Des Passifs Non Courants		10 880 041	13 621 027
Passifs Courants			
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	10 987 936	8 443 362
Autres Passifs Courants	4.5	4 678 149	3 580 940
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	25 473 254	27 120 604
Total Des Passifs Courants		41 139 339	39 144 906
TOTAL DES PASSIFS		52 019 380	52 765 933
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		55 875 777	55 804 514

(*) Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été retraités à des fins comparatives (voir note 4.1)

GROUPE LAND'OR
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

(Exprimé en DT)

ETAT DE RESULTAT	Notes	31-déc.-2015	31-déc.-2014
PRODUITS D'EXPLOITATION	5.1		
Revenus		63 736 764	67 000 511
Autres Produits d'Exploitation		580 542	184 722
Total Des Produits D'exploitation		64 317 306	67 185 233
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation De Stocks Des Produits Finis	5.2	569 468	<162 565>
Achats Consommés	5.2	34 225 463	42 129 153
Autres Achats	5.3	2 705 774	2 929 471
Charges De Personnel	5.4	10 358 115	8 973 033
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.5	4 483 950	5 185 286
Autres Charges D'exploitation	5.6	7 870 355	8 958 890
Total Des Charges D'exploitation		60 213 125	68 013 268
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 104 181	<828 035>
Charges Financières Nettes	5.7	<3 429 666>	<2 666 689>
Autres Gains Ordinaires	5.8	604 112	445 742
Autres Pertes Ordinaires		-	<56 128>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 278 627	<3 105 110>
Impôt Sur Les Bénéfices	5.9	<584 046>	<155 881>
Impôt Différé	5.9	-	272 350
Résultat Net De l'Exercice		694 581	<2 988 641>
- Part Du Groupe		694 522	<2 825 592>
- Part Des Minoritaires		59	<163 049>

GROUPE LAND'OR
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

(Exprimé en DT)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	31-déc-15	31-déc.-2014
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		694 581	-2 988 641
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		4 989 752	4 788 758
- QP des subventions aux investissements inscrites au résultat		<10 866>	<30 024>
- Capitalisation des charges		<1 010 528>	<1 768 276>
Variations des:			
- Stocks		<1 285 456>	4 663 821
- Créances		<1 554 987>	<1 612 579>
- Autres actifs		<909 756>	2 571 372
- Fournisseurs et autres passifs		3 641 783	<7 578 047>
<i>Flux provenant des activités d'exploitation</i>		4 554 523	<1 953 616>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.		<816 916>	<4 618 921>
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		6 455	10 671
<i>Flux provenant des affectés aux activités d'investissement</i>		<810 461>	<4 608 250>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Remboursement/ encaissement financement de stock et autres crédits de gestion (net)		<2 571 686>	2 248 535
<i>Flux provenant des/affectés aux activités de financement</i>		<2 571 686>	2 248 535
<i>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</i>		47 043	74 869
Variation de Trésorerie		1 219 419	-4 238 462
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<13 670 097>	<9 431 635>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<12 450 678>	<13 670 097>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice arrêté au 31 Décembre 2015

Chiffres exprimés en dinars tunisiens

Présentation du groupe :

La Société mère Land'Or S.A (« Land'Or ») est une société anonyme de droit Tunisien. Les états financiers consolidés du groupe Land'Or arrêtés au 31 décembre 2015 correspondent à ceux de la société Land'Or ainsi que de ses filiales Land'Or Foods & Services (« LFS »), Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaïia Almouchtaraka, Land'Or Maroc Food & Services (« LMFS ») et Land'Or Usa Holdings Inc.

Le périmètre de consolidation est déterminé comme suit :

Désignation	Qualité	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
1_LAND'OR	Mère	100 %	Société consolidante
2_LFS	Filiale	99,97 %	Intégration globale
3_ ECHARIKA ALYBIA...	Filiale	65 %	Intégration globale
4_LMFS	Filiale	100%	Intégration globale
5_LAND'OR USA HOLDINGS INC	Filiale	100%	Intégration globale

1_La Société mère Land'Or a démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

2_La filiale LFS est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en janvier 2003, constituée par la société Land'Or. L'objet de la société est la commercialisation en gros et en détail des produits agro-alimentaires et agricoles. A partir de 2006 l'activité principale de la société est devenue le transport de marchandise pour le compte d'autrui ainsi que toutes opérations accessoires, annexes ou connexes à l'objet cité dessus et essentiellement la gestion pour le compte d'autrui de l'ensemble des opérations de logistique.

3_La filiale "Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaïia Almouchtaraka" est une société dont le capital est de 1 000 000,00 Dinars Libyens et régie par la loi Libyenne.

4_La filiale LFSM est une société dont le capital est de 9 000 000,00 MAD et régie par la loi Marocaine.

5_La filiale "Land'Or Usa Holding Inc" est une société dont le capital est de 650 000,00 USD et régie par la loi américaine.

1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en dinars tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes. Ils ont été élaborés selon le coût historique. Il n'y a pas de modification des principes et méthodes comptables adoptées par les sociétés du groupe Land'Or par rapport à l'exercice précédent.

2 PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le groupe Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote détenus.

La méthode de consolidation retenue pour les sociétés du groupe est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle exercé par la société mère.

Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ; et
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère ;

Goodwill

Il n'y a pas des retraitements à opérer relatifs au Goodwill et ce en raison de l'absence de différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de la société Land'Or dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis des sociétés LFS et Land'Or Maroc, lors de leurs constitutions, ainsi que lors des augmentations de leur capital en 2003 et en 2012, et ce en se référant à la norme NC 38 (norme comptable relative aux regroupements d'entreprises).

Ecart de conversion

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis de la monnaie locale vers la monnaie de présentation des états financiers consolidés (« DT ») selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au cours de clôture
- Les éléments de l'état de résultat sont convertis au cours moyen
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique
- La différence de change en résultante est constatée en écart de conversion parmi les capitaux propres

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées sont les suivantes :

	Années
Progiciel SAP	10
Autres logiciels informatiques	3
Dépôts de marques	3
Bâtiment industriel	35
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	20
Installations techniques	20
Matériels industriels	20
Outillages industriels	10-15
A.A.matériel et outillage industriel	20
Matériels de transport des biens	7
Matériels de transport des personnes	7-10
Immobilisations à statut juridique particulier	7-10
Installations générales, agencements et aménagements divers («AAI»)	35
Equipements de bureau	10
Matériels informatiques	7

A partir du 01 janvier 2015 le groupe a procédé à un changement d'estimation des durées utilisées pour le calcul de l'amortissement de ses immobilisations. Ce changement a été fait dans le but de rapprocher l'amortissement de la période à la durée de consommation des avantages économiques des immobilisations.

Les nouveaux taux d'amortissement (nouvelles durées d'utilité) ont été déterminés sur la base des éléments suivants :

- Rapport d'un expert en la matière pour les immobilisations corporelles
- Rapport de l'intégrateur de SAP pour la licence SAP.

Ce changement d'estimation comptable a été appliqué d'une façon prospective conformément à la Norme Comptable Relative aux Modifications Comptables (NCT 11). La dotation aux amortissements est ainsi calculée en appliquant aux nouvelles durées de vie restantes à la valeur comptable nette au 31 décembre 2014.

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3 Frais préliminaires et charges à répartir

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

2.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.5 Stocks

Les stocks sont constitués principalement des produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement liés à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

2.7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

2.8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

2.9 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.10 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT (ou dans la monnaie local pour les filiales étrangères) selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.11 Impôt différé

Les sociétés du groupe Land'Or sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur du pays ou ces sociétés sont implémentées.

Un impôt différé est constaté au titre des retraitements de consolidation ou cas où ces retraitements donnent lieu à une différence temporaire entre la base comptables et la base fiscal d'un actif ou d'un passif.

3 ACTIF

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Logiciel Informatique	2 486 705	2 410 343
Dépôt de marques	49 264	49 264
Immobilisations en cours	41 899	14 207
Total brut	2 577 868	2 473 814
Amortissement	<1 351 532>	<1 139 760>
Total net	1 226 336	1 334 054

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Terrain nu	1 321 600	1 321 600
Terrain bâti	230 400	230 400
Bâtiment industriel	6 135 481	6 135 481
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 941 691	3 886 346
Installations techniques	4 188 452	4 208 077
Matériels industriels	15 653 713	15 526 907
Outils industriels	1 842 226	1 687 322
Matériels de transport des personnes	687 625	638 850
Matériels de transport acquis en leasing	4 527 334	3 098 161
Equipements de bureau	313 355	307 142
Matériels informatiques	1 292 114	1 244 152
Immobilisations encours	242 282	1 378 973
Total brut	40 376 273	39 663 411
Amortissements	<15 735 697>	<13 900 515>
Total net	24 640 576	25 762 896

3.3 Immobilisations Financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dépôts et cautionnements	18 883	25 338
Total net	18 883	25 338

3.4 Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Frais préliminaires	12 527 527	11 940 343
Charges à répartir	1 650 996	1 227 652
Total brut	14 178 523	13 167 995
Résorptions	<13 416 995>	<10 998 566>
Total net	761 528	2 169 429

3.5 Stocks

Le solde de ce compte s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Matières premières	5 468 049	5 605 228
Emballages	1 429 919	1 650 508
Stock en transit	1 649 803	711 354
Matières consommables	56 720	54 136
Produits finis et en-cours	2 921 827	3 514 522
Marchandises	1 233 763	6 476
Stocks divers	1 338 438	1 270 839
Total brut	14 098 519	12 813 063
Provision pour dépréciation de stock	<474 234>	<208 841>
Total net	13 624 285	12 604 222

3.6 Clients et comptes rattachés

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Clients	6 631 952	6 660 130
Effets à recevoir	807 661	120 678
Chèques à encaisser	805 438	393 672
Chèques & Effets impayés	609 035	1 809 529
Clients douteux	1 825 987	54 019
Total brut	10 680 073	9 038 028
Provision pour dépréciation des créances	<2 540 726>	<2 100 280>
Total net	8 139 347	6 937 748

3.7 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Personnel	94 762	183 457
Fournisseurs / Avances	241 402	308 554
Etat et collectivité publique	2 223 402	1 827 701
Etat crédit d'impôt	2 591 790	2 113 497
Impôt différé actif	165 582	165 582
Débiteurs divers	16 076	194 247
Compte de régularisation Actif	941 616	701 941
Total brut	6 274 630	5 494 979
Provision pour dépréciation débiteurs divers	<280 054>	<410 159>
Total net	5 994 576	5 084 820

3.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Valeurs à l'encaissement	1 273 190	731 152
Banques	897 081	1 731 435
Autres Valeurs	404	121 565
Caisses	16 593	18 878
Total brut	2 187 268	2 603 030
Provision pour dépréciation des comptes bancaires	<717 023>	<717 023>
Total net	1 470 245	1 886 007

4 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

4.1 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Capital Social	4 846 875	4 846 875
Réserves consolidées	<13 841 226>	<11 026 566>
Autres Capitaux Propres	12 382 152	12 393 009
Ecart de conversion	<226 124>	<349 285>
Résultat de l'Exercice	694 522	<2 825 591>
Capitaux propres-part du groupe	3 856 199	3 038 442
Intérêts minoritaires	198	139
Total Capitaux propres	3 856 397	3 038 581

En 2015, l'écart de conversion a été présenté dans une ligné séparée. Par ailleurs, la part des minoritaires dans le résultat a été présentée au niveau des intérêts minoritaires. La colonne comparative a été ainsi retraitée pour se conformer à la présentation retenue en 2015

	<u>31/12/2014</u>	<u>Retraitement</u>	<u>31/12/2014 après</u>
	<u>avant retraitement</u>		<u>retraitement</u>
Capital Social	4 846 875	-	4 846 875
Réserves consolidées	<11 026 566>	-	<11 026 566>
Autres Capitaux Propres	12 043 724	349 285	12 393 009
Ecart de conversion	-	<349 285>	<349 285>
Résultat de l'Exercice	<2 825 591>		< 2 825 591>
Capitaux propres-part du groupe	3 038 442	-	3 038 442
Intérêts minoritaires	139	-	139
Total Capitaux propres	3 038 581		3 038 581

4.2 Emprunts

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Crédits BT	2 055 882	3 008 824
Crédits UBCI	-	150 000
Crédits BH	3 393 722	4 038 477
Crédits ATIJARI	1 382 378	1 669 172
Crédits BTK	2 000 000	2 000 000
Dette de location financière	1 588 059	2 113 084
Total emprunt	10 420 041	12 979 557

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les passifs financiers à court terme.

4.3 Provisions

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Provision diverses	460 000	641 470
Total	460 000	641 470

4.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	1 598 017	2 337 118
Fournisseurs étrangers	1 709 809	430 554
Fournisseurs d'immobilisations	-	425 965
Fournisseurs Retenue de garantie	79 404	102 809
Fournisseurs Factures non parvenues	1 844 856	884 558
Effets à payer & Obligations	5 755 850	4 262 358
Total	10 987 936	8 443 362

4.5 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération due au personnel	1 567 703	1 319 355
Etat et Collectivités publiques	1 845 331	1 315 014
Créditeurs divers	312 948	587 932
Compte régul. Passif	940 328	348 296
Impôt sur les Sociétés	11 839	10 343
Total	4 678 149	3 580 940

4.6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Echéances à moins d'1 an BT	1 041 176	1 041 176
Echéances à moins d'1 an UBCI	150 000	150 000
Echéances à moins d'1 an BH	673 909	589 583
Echéances à moins d'1 an ATIJARI	286 793	266 976
Dettes de location financière à moins d'un an	673 899	907 949
Concours bancaires	4 358 785	6 720 912
Financement de Stock et Préfinancement export	5 025 000	4 225 000
Préfinancement factures	2 834 734	3 480 002
Financement en devise	10 279 162	9 552 215
Intérêts courus	149 796	186 791
Total	25 473 254	27 120 604

5 COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Chiffres d'affaires	63 736 764	67 000 511
Autres Produits d'Exploitation	580 542	184 722
Total	64 317 306	67 185 233

5.2 Achats Consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Achats matières premières	29 334 501	30 152 636
Achats emballages et autres matières consommables	6 389 391	6 372 740
Achats de marchandises	284 737	497 799
Variation de Stocks	<1 783 166>	5 105 977
Total	34 225 463	42 129 156

5.3 Autres achats

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Autres achats non stockables	2 291 073	2 239 039
Achats stockables	414 701	690 432
Total	2 705 774	2 929 471

5.4 Charges de personnel

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Salaires & compléments de salaires	8 801 830	7 725 015
Charges sociales légales	1 556 285	1 248 018
Total	10 358 115	8 973 033

5.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dotations aux amortissements	4 442 895	5 576 180
Dotations aux provisions	1 072 752	2 710 112
Total	5 515 647	8 286 292
Reprise sur provision	<1 031 697>	<3 101 006>
Total net	4 483 950	5 185 286

5.6 Autres charges d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Services extérieurs ACE	2 495 076	2 257 277
Charges diverses ordinaires	109 785	132 657
Impôts et taxes	435 820	410 405
Autres Services extérieurs	4 829 674	6 158 551
Total	7 870 355	8 958 890

5.7 Charges financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur crédits bancaires	805 675	919 751
Autres charges d'intérêts	278 472	130 594
Gain de change-net	147 275	<277 115>
Autres frais et commissions sur prestations de services	2 198 244	1 893 459
Total	3 429 666	2 666 689

5.8 Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Produits divers ordinaires	127 212	136 271
Produits sur cession d'immobilisations	417 310	276 328
Transfert de charges	59 589	33 143
Total	604 111	445 742

5.9 Impôts sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Impôt sur les sociétés	584 045	155 881
Impôt différé	-	<272 350>
Total	584 045	<116 469>

6. ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

6.1. Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

6.2. Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalents de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités dessus.

6.3. Méthode de présentation de l'état de flux de trésorerie :

En 2015, le groupe a effectué un changement de la méthode de présentation de l'état de flux de trésorerie en adoptant la méthode autorisée, et ceci pour des considérations d'harmonisation de présentation des états financiers.

Pour des fins comparatives, les chiffres au 31/12/2014 ont été retraités

Annexe (1)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2015

(Exprimé en DT)

Désignation	Part du groupe						Part des minoritaires				Total des capitaux propres Consolidés
	Capital social	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Ecart de conversion	Réserves	Résultat de l'exercice	Total	
Soldes au 31/12/2014 avant affectation	4 846 875	-11 026 566	12 393 009	-349 285	-2 825 591	3 038 442	40 940	122 248	-163 049	139	3 038 581
Affectation et imputations	-	-2 825 591	-	-	2 825 591	-	-	-163 049	163 049	-	-
Autres Variations	-	10 931	-10 857	123 161	-	123 235	-	-	-	-	123 235
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	694 522	694 522	-	-	59	59	694 581
Soldes au 31/12/2015 avant affectation	4 846 875	-13 841 226	12 382 152	-226 124	694 522	3 856 199	40 940	-40 801	59	198	3 856 397

Annexe (2)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2015

(Exprimé en Dinars)

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Associés	Observations
1- Engagements donnés						
1-a Garanties personnelles						
1-b Garanties réelles						
Hypothèque	3 489 303	BT				1er rang lot de terrain SELMA II rang utile lot de terrain SELMA II rang utile lot de terrain SELMA II
	157 992	UBCI				
	4 869 286	BH				
	2 016 220	ATIJARI				rang utile lot de terrain SELMA II rang utile lot de terrain SELMA II 1er rang Fond de commerce et matériel
	2 601 093	BANK				
	2 601 093	BTK				
Nantissement	3 489 303	BT				rang utile Fond de commerce et matériel rang utile Fond de commerce et matériel rang utile Fond de commerce et matériel rang utile Fond de commerce et matériel rang utile Fond de commerce et matériel
	157 992	UBCI				
	4 869 286	BH				
	2 016 220	ATIJARI				
	2 016 220	BANK				
	2 601 093	BTK				
1-c Effets escomptés non échues	-					
1-d Créances à l'exportation	-					
1-e Abandon de créances	-					
1-f Prime de remboursement obligations non convertibles	-					
2- Engagements reçus						
2-a Garanties personnelles	-					
2-b Garanties réelles	-					
Hypothèque	-					
Nantissement	-					
2-c Effets escomptés non échues	2 023 589					
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)	-					
2-e Abandon de créances	-					
3- Engagements réciproques						
Loyer de leasing	1 896 649					Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé	-					
Avals et Cautions	1 813 806					
Crédit documentaire	800 000					

Groupe Land'Or SA

Rapport des Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers Consolidés Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires de la Société
Land'Or S.A.
Bir Jedid, 2054-Khelidia

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la société Land'Or S.A et ses filiales («Groupe Land'Or») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Land'Or, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs consolidés (part du Groupe) de 3.856.199 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) qui s'élève à 694.522 DT.

Responsabilité du conseil d'administration pour l'établissement et la préparation des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Land'Or au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Paragraphe d'observation

Ainsi qu'il est fait mention dans la note 2.2 aux états financiers consolidés, les Conseils d'Administration des sociétés Land'Or S.A. et Land'Or Foods and Services ont opté pour une révision des durées de vie pour certaines immobilisations corporelles et incorporelles et ce, en adoptant des durées de vie économiques. Les nouvelles durées de vie économiques, appliquées d'une façon prospective à partir du 1er janvier 2015, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts externes.

La dotation de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2015 ainsi calculée en application des nouvelles durées de vie économiques est inférieure de 1.697 KDT par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point

II. *Rapport sur les vérifications et informations spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les systèmes de contrôle interne du Groupe Land'Or.

Tunis, le 24 mai 2016

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

***les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F***

***Hassen BOUAITA
Directeur Associé***

Ahmed BELAIFA

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 18 avril 2016 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 mars 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.581.391, un actif net de D : 9.558.239 et un bénéfice de la période de D : 116.154.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 mars 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. A la date du 18 Janvier 2016, il a été procédé à un changement de la méthode d'évaluation des BTA. La nouvelle méthode consiste à enregistrer les plus values latentes à travers la répartition de l'excédent du prix de remboursement par rapport au prix d'acquisition, sur la durée de détention.

Cette nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective, en retenant comme point de départ la date d'acquisition, ce qui a eu pour effet de constater à la date du 18 Janvier 2016 une plus value latente de D : 22.291, et d'augmenter la valeur liquidative de D : 0,236.

L'encours de la plus value latente s'élève au 31 Mars 2016 à D : 21.539, la plus value réalisée durant la période allant du 18 janvier au 31 Mars 2016 étant de D : 2.962.

Tunis, le 25 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	7 121 250,086	6 700 020,440	7 132 398,469
Obligations et valeurs assimilées		6 657 262,329	6 203 033,779	6 653 367,607
Tires des Organismes de Placement Collectif		463 987,757	496 986,661	479 030,862
Placements monétaires et disponibilités		2 457 177,828	3 852 792,192	2 759 126,537
Placements monétaires	5	2 453 409,784	3 341 048,811	2 759 126,537
Disponibilités		3 768,044	511 743,381	-
Créances d'exploitation	6	2 963,294	74 250,070	148 094,241
TOTAL ACTIF		9 581 391,208	10 627 062,702	10 039 619,247
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	20 288,554	24 284,926	21 736,469
Autres créditeurs divers	8	2 863,942	2 883,241	4 858,310
TOTAL PASSIF		23 152,496	27 168,167	26 594,779
ACTIF NET				
Capital	9	9 150 322,551	10 155 494,777	9 672 216,575
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		321 516,144	353 043,952	8,955
Sommes distribuables de la période		86 400,017	91 355,806	340 798,938
ACTIF NET		9 558 238,712	10 599 894,535	10 013 024,468
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 581 391,208	10 627 062,702	10 039 619,247

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Année 2015</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	82 717,695	75 897,773	314 700,833
Revenus des obligations et valeurs assimilées		82 717,695	75 897,773	314 670,600
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	30,233
Revenus des placements monétaires	11	29 205,617	38 430,973	134 282,489
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		111 923,312	114 328,746	448 983,322
Charges de gestion des placements	12	(20 256,067)	(21 236,093)	(85 366,348)
REVENU NET DES PLACEMENTS		91 667,245	93 092,653	363 616,974
Autres charges	13	(2 493,919)	(2 654,572)	(10 579,408)
RESULTAT D'EXPLOITATION		89 173,326	90 438,081	353 037,566
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 773,309)	917,725	(12 238,628)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		86 400,017	91 355,806	340 798,938
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 773,309	(917,725)	12 238,628
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		13 194,677	1 934,808	5 429,629
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		13 785,820	(0,500)	4 238,048
RESULTAT DE LA PERIODE		116 153,823	92 372,389	362 705,243

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Année 2015</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	116 153,823	92 372,389	362 705,243
Résultat d'exploitation	89 173,326	90 438,081	353 037,566
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	13 194,677	1 934,808	5 429,629
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	13 785,820	(0,500)	4 238,048
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(305 127,525)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(570 939,579)	(152 852,645)	(704 928,041)
Souscriptions			
- Capital	110 510,090	1 040 263,261	7 680 064,630
- Régularisation des sommes non distribuables	201,190	78,198	3 289,585
- Régularisation des sommes distribuables	4 260,847	39 971,955	215 214,701
Rachats			
- Capital	(658 189,552)	(1 188 886,781)	(8 319 368,803)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 396,249)	(57,818)	(3 600,123)
- Régularisation des sommes distribuables	(26 325,905)	(44 221,460)	(280 528,031)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(454 785,756)	(60 480,256)	(647 350,323)
ACTIF NET			
En début de période	10 013 024,468	10 660 374,791	10 660 374,791
En fin de période	9 558 238,712	10 599 894,535	10 013 024,468
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	95 313	101 619	101 619
En fin de période	89 916	100 153	95 313
VALEUR LIQUIDATIVE	106,302	105,837	105,054
TAUX DE RENDEMENT	1,19%	0,89%	3,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Changement de méthodes

A la date du 18 Janvier 2016, il a été procédé à un changement de la méthode d'évaluation des BTA, la nouvelle méthode consiste à enregistrer les plus values latentes à travers la répartition de l'excédent du prix de remboursement par rapport au prix d'acquisition, sur la durée de détention.

Cette nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective, en retenant comme point de départ la date d'acquisition, ce qui a eu pour effet de constater à la date du 18 Janvier 2016 une plus value latente de D : 22.291, et d'augmenter la valeur liquidative de D : 0 ,236.

L'encours de la plus value latente s'élève au 31 Mars 2016 à D : 21.539, la plus value réalisée durant la période allant du 18 janvier au 31 Mars 2016 étant de D : 2.962.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2016, à D : 7.121.250,086 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		6 519 003,445	6 657 262,329	69,65%
<u>Obligations</u>		3 490 838,610	3 570 771,902	37,36%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	179 976,000	183 935,790	1,92%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	120 000,000	125 618,361	1,31%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	80 000,000	83 127,432	0,87%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	300 000,000	310 236,066	3,25%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	99 995,200	100 585,459	1,05%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	138 416,000	139 961,751	1,46%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	59 979,400	60 216,159	0,63%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	120 000,000	122 082,098	1,28%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	150 000,000	151 684,957	1,59%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	60 000,000	60 332,459	0,63%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	120 000,000	122 148,197	1,28%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	120 000,000	124 929,049	1,31%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	160 000,000	161 647,913	1,69%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	150 000,000	157 294,817	1,65%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	150 000,000	153 862,623	1,61%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	60 000,000	63 046,820	0,66%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	40 000,000	40 060,493	0,42%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	264 375,000	265 990,033	2,78%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	89 969,100	90 066,948	0,94%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	60 000,000	60 058,616	0,63%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1 000	20 000,000	20 709,753	0,22%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1 000	20 000,000	20 744,044	0,22%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2 800	55 279,910	56 990,514	0,60%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	90 000,000	92 492,459	0,97%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	100 000,000	100 930,273	1,06%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	101 841,311	1,07%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	100 475,616	1,05%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	120 000,000	123 566,557	1,29%

Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	120 000,000	123 618,885	1,29%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	42 848,000	43 199,728	0,45%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	200 000,000	209 316,721	2,19%
Emprunt National		100 000,000	103 969,618	1,09%
Emprunt National	1 000	100 000,000	103 969,618	1,09%
Bons du trésor assimilables		2 928 164,835	2 982 520,809	31,20%
BTA 5,25% 12-2016	500	497 750,000	505 897,597	5,29%
BTA 10 ANS 6.75% Juillet 2017	500	542 710,585	531 347,751	5,56%
BTA 5,3% 01-2018	400	393 200,000	399 006,585	4,17%
BTA-5.5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	403 575,130	4,22%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	295 116,620	3,09%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	99 401,601	1,04%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	248 580,924	2,60%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	198 543,340	2,08%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	101 497,221	1,06%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	199 554,040	2,09%
Titres des Organismes de Placement Collectif		430 711,851	463 987,757	4,85%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	2 270	329 891,324	362 714,220	3,79%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	737,387	0,01%
GO SICAV	975	100 097,400	100 536,150	1,05%
Total		6 949 715,296	7 121 250,086	74,50%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			74,32%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2016 à D : 2.453.409,784 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur au 31/03/2016</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue	460 301,505	4,82%
AMEN BANK	460 301,505	4,82%
Billets de trésorerie	498 005,782	5,21%
SOMOCER au 28 Avril 2016 (au taux de 7%)	498 005,782	5,21%
Certificats de Dépôt	1 495 102,497	15,64%
Amen Bank au 06/04/2016 (au taux de 4,35%)	499 774,717	5,23%
BTE au 10/04/2016 (au taux de 6,47%)	499 370,253	5,22%
Hannibal lease au 23/05/2016 (au taux de 7,15%)	495 957,527	5,19%
Total général	2 453 409,784	25,67%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2016 à D : 2.963,294 contre D : 74.250,070 à la même date de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	2 763,294	74 050,070	147 894,241
Autres	200,000	200,000	200,000
Total	2 963,294	74 250,070	148 094,241

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2016 à D : 20.288,554 contre D : 24.284,926 au 31 mars 2015 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Smart Asset Management	7 791,527	8 169,712	8 342,702
Maxula Bourse	9 483,540	10 068,798	10 280,844
Rémunération du dépositaire	3 013,487	6 046,416	3 112,923
Total	20 288,554	24 284,926	21 736,469

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2016 à D : 2.863,942 contre D : 2.883,241 au 31 mars 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	792,575	855,716	881,118
Retenue à la source sur commissions	2 004,345	1 960,500	3 910,164
Autres	67,022	67,025	67,028
Total	2 863,942	2 883,241	4 858,310

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2016, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2015

Montant	9 672 216,575
Nombre de titres	95 313
Nombre d'actionnaires	116

Souscriptions réalisées

Montant	110 510,090
Nombre de titres émis	1 089
Nombre d'actionnaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(658 189,552)
Nombre de titres rachetés	(6 486)
Nombre d'actionnaires sortants	(14)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	13 785,820
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 194,677
Régularisation des sommes non distribuables	(1 195,059)

Capital au 31-03-2016

Montant	9 150 322,551
Nombre de titres	89 916
Nombre d'actionnaires	106

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 82.717,695 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, contre D : 75.897,773 pour la même période de l'exercice 2015, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2016	Du 01/01 Au 31/03/2015	Année 2015
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	47 314,218	49 309,710	199 251,546
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	35 403,477	26 588,063	115 419,054
<u>Dividendes</u>			
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>			
- des titres OPCVM	-	-	30,233
TOTAL	82 717,695	75 897,773	314 700,833

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 29.205,617 contre D : 38.430,973 pour la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 et représente le montant des intérêts sur les dépôts, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2016	Du 01/01 Au 31/03/2015	Année 2015
Intérêts des billets de trésorerie	7 012,085	29 433,943	49 578,620
Intérêts des dépôts à vue	1 793,507	4 207,370	18 247,620
Intérêts des certificats de dépôt	20 400,025	4 789,660	66 456,249
TOTAL	29 205,617	38 430,973	134 282,489

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 20.256,067 contre D : 21.236,093 pour la même période de l'exercice 2015, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2016	Du 01/01 Au 31/03/2015	Année 2015
Commission de gestion	7 792,527	8 169,712	32 840,425
Commission de distribution	9 483,540	10 072,381	40 401,923
Commission de dépôt	2 980,000	2 994,000	12 124,000
Total	20 256,067	21 236,093	85 366,348

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 2.493,919 contre D : 2.654,572 pour la même période de l'exercice 2015, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2016	Du 01/01 Au 31/03/2015	Année 2015
Redevance du CMF	2 440,129	2 576,568	10 345,040
Commissions bancaires	53,790	78,004	234,368
Total	2 493,919	2 654,572	10 579,408

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

SICAV BH PLACEMENTS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 581 332**, un actif net de D : **3 326 541** et un déficit de la période de D : **43 558**.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 31 mars 2016, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons l'observation suivante :

- Les disponibilités enregistrent au 31 Mars 2016, 37.66% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 12,65% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 Avril 2016

Le commissaire Aux Comptes :

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 mars 2016
(unité: TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	2 232 185	2 969 397	2 460 168
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 511 591	2 162 796	1 747 105
b- Obligations et valeurs assimilées		720 594	806 600	713 062
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 348 600	949 986	1 200 399
b- Disponibilités		1 348 600	949 986	1 200 399
AC 3 - Créances d'exploitation		548	548	548
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-	-
b- Autres créances d'exploitation		548	548	548
TOTAL ACTIF		3 581 332	3 919 930	3 661 114
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	5 272	5 573	5 052
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	249 519	250 071	246 044
TOTAL PASSIF		254 791	255 644	251 096
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 4	3 241 314	3 583 108	3 324 579
CP- 2 Sommes distribuables	3 - 5	85 226	81 178	85 440
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		84 451	81 850	8
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		776	-672	85 432
TOTAL ACTIF NET		3 326 541	3 664 286	3 410 018
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 581 332	3 919 930	3 661 114

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2016
(Unité en TND)

		<i>Période du 01/01/2016 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01/2015 au 31/03/2015</i>	<i>Exercice 2015</i>
	<i>Notes</i>			
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	7 531	8 685	114 711
a- Dividendes		-	-	80 181
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 531	8 685	34 530
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	2 279	-	8 078
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 810	8 685	122 789
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	4 092	4 393	17 357
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 718	4 293	105 432
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	4 921	4 964	20 092
RESULTAT D'EXPLOITATION		797	-672	85 340
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-21	0	92
SOMMES DISTIBUABLES DE LA PERIODE		776	-672	85 432
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		21	0	-92
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-87 279	-11 873	98 739
* +/- values réalisées sur cession des titres		46 579	-53 672	-397 063
* Frais de négociation des titres		-3 655	-4 648	-52 400
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-43 558	-70 865	-265 384

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2016
 (Unité en TND)

	<i>Période du 01/01/2016 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01/2015 au 31/03/2015</i>	<i>Exercice 2015</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a- Résultat d'exploitation	797	-672	85 340
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-87 279	-11 873	98 739
c- +/- values réalisées sur cession de titres	46 579	-53 672	-397 063
d- Frais de négociation des titres	-3 655	-4 648	-52 400
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	82 155
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	-	32	28 109
* Capital	-	100	88 200
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-69	-60 623
* Régularisation des sommes distribuables	-	1	532
b- Rachats	39 919	997	6 668
* Capital	135 000	3 100	21 200
* Régularisation des sommes non distribuables	-96 091	-2 125	-14 681
* Régularisation des sommes distribuables	1 010	22	148
VARIATION DE L'ACTIF NET	-83 478	-71 830	-326 097
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	3 410 018	3 736 116	3 736 116
b- En fin de période	3 326 541	3 664 286	3 410 018
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	116 623	115 953	115 953
b- En fin de période	115 273	115 923	116 623
VALEUR LIQUIDATIVE	28,858	31,610	29,240
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-5,24%	-7,69%	-7,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2016 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2016, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2016.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.03.2016	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	315 971	1 657 429,838	1 392 488,117	38,88%	41,86%	
ARTES	3 000	23 419,500	24 798,000	0,69%	0,75%	
ASSAD	2 000	10 120,000	9 282,000	0,26%	0,28%	
ATB	12 612	56 885,707	66 591,360	1,86%	2,00%	
ATL	30 000	85 249,907	91 230,000	2,55%	2,74%	
BNA	19 000	219 202,781	179 816,000	5,02%	5,41%	
BT	10 000	100 913,500	103 000,000	2,88%	3,10%	
CEREALIS (AA)	14 500	60 533,680	38 526,500	1,08%	1,16%	
CITY CARS	3 000	44 039,840	47 814,000	1,34%	1,44%	
DELICE HOLDING	10 000	143 793,040	112 970,000	3,15%	3,40%	
HANNIBAL LEASE	5 000	41 467,400	41 380,000	1,16%	1,24%	
HEXABYTE NS 2012	6 000	47 095,410	36 276,000	1,01%	1,09%	
LANDOR NS	7 000	46 617,392	37 184,000	1,04%	1,12%	
MODERN LEASING	118 509	563 178,097	453 059,907	12,65%	13,62%	
NAKL	350	4 147,500	4 550,350	0,13%	0,14%	
NEW BODY LINE	5 000	38 190,403	31 280,000	0,87%	0,94%	
SOMOCER	70 000	172 575,681	114 730,000	3,20%	3,45%	
Obligations:	12 432	708 968,469	720 593,540	20,12%	21,66%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	299 919,616	306 503,196	8,56%	9,21%	
BH 2009	5 000	346 003,333	349 690,975	9,76%	10,51%	
CHO2009	1 000	50 000,000	50 821,208	1,42%	1,53%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	13 045,520	13 578,161	0,38%	0,41%	
OPCVM :	1 146	117 636,002	119 099,196	3,33%	3,58%	
SICAV-BHO	1 146	117 636,002	119 099,196	3,33%	3,58%	
Droits :	24	7,044	4,090	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	4,000	0,00%	0,00%	
TREDS1/3180515	1	0,010	0,020	0,00%	0,00%	
Total Général	329 573	2 484 041,353	2 232 184,943	62,33%	67,10%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **5 272** dinars au 31-03-2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2016	31.03.2015	31.12.15
Rémunération du gestionnaire à payer	3 798	4 102	3 872
Rémunération du dépositaire à payer	1 474	1 471	1 180
Total	5 272	5 573	5 052

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2016 à **249 519** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2016	31.03.2015	31.12.15
Jetons de présence	4 053	5 321	3 121
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	284	302	290
Etat retenues à la source	26	53	26
Honoraires CAC à payer	20 215	19 480	17 659
Rémunération du Directeur Général	150	150	150
TCL à payer	13	13	19
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Autres débiteurs (*)	-	-26	-
Total	249 519	250 071	246 044

(*) Il s'agit de la retenue à la source sur les intérêts de coupon courus dus à la participation de la société à l'emprunt national.

3-4 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2016 au 31-03-2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015		
Montant		3 324 579
Nombre de titres		116 623
Nombre d'actionnaires		170
Souscriptions réalisées		
Montant		-
Nombre de titres émis		-
Rachats effectués		
Montant		-38 485
Nombre de titres rachetés		-1 350
Autres mouvements		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-87 279
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		46 579
Frais de négociation de titres		-3 655
Régularisation des sommes non distribuables		-425
Capital au 31-03-2016		
Montant		3 241 314
Nombre de titres		115 273
Nombre d'actionnaires		169

3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2016 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	85 432	-981	84 451
Exercice en cours	797	-21	776

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Mars 2016 la somme de 7 531 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du		
	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Dividendes	-	-	80 181
Revenus des obligations & valeurs assimilées	7 531	8 685	34 530
Total	7 531	8 685	114 711

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Mars 2016 la somme de **2 279** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts (*)	2 279	-	8 078
Total	2 279	-	8 078

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Mars 2016 à **4 092** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	3 798	4 102	16 177
Rémunération du dépositaire	294	291	1 180
Total	4 092	4 393	17 357

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Mars 2016 à **4 921** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevances CMF	844	911	3 595
Honoraires commissaires aux comptes	2 556	2 581	10 305
Jetons de présence	932	922	3 739
Rémunération du directeur général	529	529	2 118
TCL	26	20	311
Autres charges	33	1	24
Total	4 921	4 964	20 092

5- Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements /actif net moyen** soit : $4\,092 / 3\,393\,130 = 0,11\%$
- **Autres charges / actif net moyen** soit : $4\,921 / 3\,393\,130 = 0,15\%$

6- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.